

PGMR

*Plan de gestion des
matières résiduelles*

MRC des Etchemins



Table des matières

CHAPITRE 1	MISE EN CONTEXTE	1
1.1	<i>Objectif de la Politique</i>	<i>1</i>
1.2	<i>La municipalité régionale de comté (MRC) des Etchemins et le plan de gestion des matières résiduelles.....</i>	<i>2</i>
CHAPITRE 2	DESCRIPTION DU TERRITOIRE.....	3
2.1	<i>Description géographique.....</i>	<i>3</i>
2.1.1	Localisation et accessibilité.....	3
2.1.2	Les municipalités	3
2.1.3	Orientations et affectations du territoire au schéma d'aménagement	6
2.1.4	Particularités territoriales.....	7
2.2	<i>Démographie.....</i>	<i>7</i>
2.2.1	Population permanente	7
2.2.2	Population saisonnière	8
2.2.3	Projections démographiques.....	9
2.3	<i>Activités économiques.....</i>	<i>10</i>
CHAPITRE 3	LA GESTION ACTUELLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	12
3.1	<i>Capacité de traitement des installations du territoire et des municipalités avoisinantes</i>	<i>12</i>
3.2	<i>Organisation administrative.....</i>	<i>13</i>
3.2.1	Les ententes intermunicipales.....	14
3.3	<i>La gestion des matières résiduelles sur le territoire.....</i>	<i>16</i>
3.3.1	La collecte des ordures ménagères et la collecte sélective	16
3.3.2	La collecte des résidus organiques.....	19
3.3.3	La collecte des résidus domestiques dangereux (RDD).....	19
3.3.4	La collecte des textiles	20
3.3.5	La collecte des encombrants.....	20
3.3.6	La collecte des boues municipales et de fosses septiques	21
3.3.7	La collecte des ICI	22
3.4	<i>Les programmes de sensibilisation.....</i>	<i>23</i>
3.5	<i>Synthèse des coûts.....</i>	<i>23</i>
CHAPITRE 4	INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES GÉNÉRÉES.....	24
4.1	<i>Inventaire des matières résiduelles pour le secteur municipal.....</i>	<i>24</i>
4.1.1	Les ordures ménagères.....	24
4.1.2	La collecte sélective des matières recyclables	25
4.1.3	Les résidus domestiques dangereux.....	25
4.1.4	Les résidus organiques.....	27
4.1.5	Les matériaux secs	27
4.1.6	Le textile et les encombrants.....	27

4.1.7	Les matières consignées	28
4.1.8	Les pneus	28
4.1.9	Les boues de fosses septiques et les boues municipales.....	28
4.1.10	Synthèse des matières résiduelles générées pour le secteur municipal	30
4.2	<i>Inventaire des matières résiduelles pour le secteur des ICI</i>	<i>31</i>
4.2.1	Méthodologie.....	31
4.2.2	La production des déchets.....	32
4.2.3	Les matières recyclables.....	33
4.2.4	Bilan des matières résiduelles générées pour le secteur des ICI.....	33
4.3	<i>Inventaire des matières résiduelles pour le secteur de CRD.....</i>	<i>34</i>
4.3.1	Méthodologie.....	34
4.4	<i>Synthèse des matières résiduelles générées sur le territoire de la MRC des Etchemins</i>	<i>34</i>
CHAPITRE 5 ORIENTATIONS ET PROPOSITIONS DE MISE EN OEUVRE.....		37
5.1	<i>Objectifs de valorisation et bilan de masse</i>	<i>37</i>
5.2	<i>Définition des orientations.....</i>	<i>38</i>
5.3	<i>Services à mettre en place</i>	<i>38</i>
5.4	<i>Orientations et actions de mise en oeuvre.....</i>	<i>39</i>
5.4.1	Orientation 1 : Améliorer les connaissances relatives à la production des matières résiduelles.....	39
5.4.2	Orientation 2 : Planter de nouveaux services pour la collecte des matières résiduelles ou optimiser l'utilisation de ceux existants	40
5.4.3	Orientation 3 : Valoriser la matière organique, ainsi que les boues municipales et de fosses septiques.....	44
5.4.4	Orientation 4 : Miser sur la sensibilisation et l'éducation relative à la gestion des matières résiduelles selon les 3RV-E	49
5.4.5	Orientation 5 : Améliorer le réseau des déchetteries dans la MRC.....	50
5.5	<i>Le suivi de plan</i>	<i>51</i>
CHAPITRE 6 BUDGET 2006 À 2008		53

Liste des tableaux

Tableau 1	Les municipalités de la MRC des Etchemins	6
Tableau 2	Évolution de la population	8
Tableau 3	L'évolution des familles 1986-2001, MRC des Etchemins	8
Tableau 4	L'évolution des cohortes d'âge.....	8
Tableau 5	Nombre de résidences saisonnières non-desservies (ni aqueduc, ni égout).....	9
Tableau 6	Projections démographiques MRC des Etchemins, 1996 à 2021	10
Tableau 7	Capacité des installations d'élimination du territoire	12
Tableau 8	Capacité des installations d'élimination des MR environnantes et des autres MR desservies	13
Tableau 9	Responsabilités des intervenants municipaux.....	13
Tableau 10	Ententes intermunicipales en vigueur pour l'année 2005	14
Tableau 11	Contrats de collecte des ordures sur le territoire de la MRC des Etchemins.....	17
Tableau 12	Contrats de collecte sélective sur territoire de la MRC des Etchemins	18
Tableau 13	Coûts associés à la collecte, au transport et au traitement des boues de fosses septiques en 2005	22
Tableau 14	Coûts attribués aux différentes collectes et installations en 2005	23
Tableau 15	Quantité de matière enfouie pour le secteur municipal en 2005 en tonnes	24
Tableau 16	Quantité de matière récupérée lors de la collecte sélective en 2005 en tonnes ..	25
Tableau 17	Résidus domestiques dangereux recueillis sur le territoire en 2005 en tonnes....	26
Tableau 18	RDD recueillis lors de la collecte réalisée par la Régie Beauce-Sud en 2005 pour Sainte-Aurélie, Saint-Prosper et Saint-Zacharie	26
Tableau 19	Résidus organiques collectés en 2005 en tonnes.....	27
Tableau 20	Matières consignées récupérées et valorisées pour l'année 2000 en tonnes.....	28
Tableau 21	Boues de fosses septiques en 2005.....	29
Tableau 22	Installations de traitement des boues municipales en 2005	30
Tableau 23	Bilan des différentes collectes pour le secteur municipal en 2005 en tonnes	30
Tableau 24	Répartition des matières éliminées et valorisées du secteur municipal en 2005 en tonnes	31
Tableau 25	Quantité de matière enfouie pour le secteur de ICI en 2003.....	32
Tableau 26	Quantité de matière recyclée en 2003 en tonnes	33
Tableau 27	Quantité de matières résiduelles générées pour le secteur des ICI en 2003 en tonnes	33
Tableau 28	Quantité de matières résiduelles générées pour le secteur de CRD en 2005 en tonnes	34
Tableau 29	Synthèse des matières résiduelles produites sur le territoire de la MRC des Etchemins	35
Tableau 30	Bilan synthèse de la mise en valeur et de l'élimination des matières résiduelles sur le territoire de la MRC des Etchemins	35
Tableau 31	Objectifs de valorisation de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008	37
Tableau 32	Objectifs de valorisation de la MRC, 2006 à 2008.....	38
Tableau 33	Budget pour la mise en place du plan de gestion des matières résiduelles, 2006- 2008.....	53

Table des figures

Figure 1	Situation géographique de la MRC des Etchemins	4
Figure 2	Vue d'ensemble de la MRC des Etchemins	5
Figure 3	Projections démographiques MRC des Etchemins, 1996 à 2021	10
Figure 4	Répartition des entreprises par secteur d'activité	11
Figure 5	Gestion des matières résiduelles et de la collecte sélective	15
Figure 6	Répartition des matières lors de la collecte sélective	25
Figure 7	Impacts de la réduction de la quantité de matière organique enfouie.....	45

CHAPITRE 1 MISE EN CONTEXTE

Les Québécois génèrent de plus en plus de déchets. Au Québec, uniquement pour le secteur municipal (citoyens et institutions municipales), c'est environ 3 070 200 tonnes de matières qui sont générées, soient 418 kg de matières résiduelles par habitant, par année (CHAMAR-CRIQ-ROCHE, 2000). Pour l'ensemble des trois secteurs, soit le secteur des institutions, commerces et industries (ICI), le secteur de la construction, rénovation, démolition (CRD) et le secteur municipal, c'est plus de 10 millions de tonnes de matières résiduelles qui sont générées annuellement, soit un rythme de production de 20 tonnes à la minute (www.recyc-quebec.gouv.qc.ca). La réduction de la production des déchets est donc inévitable pour le maintien de la qualité de l'environnement. C'est dans cette optique que la **Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008** a été mise en place.

1.1 Objectif de la Politique

La Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008 a principalement pour objet (AOMGMR, 2001):

- de prévenir ou de réduire la production des matières résiduelles, notamment en agissant sur la fabrication et la mise en marché des produits ;
- de promouvoir la récupération et la valorisation des matières résiduelles ;
- de réduire la quantité de matières résiduelles à éliminer et d'assurer une gestion sécuritaire des installations d'élimination ;
- d'obliger la prise en compte par les fabricants et importateurs de produits des effets qu'ont ces produits sur l'environnement et des coûts afférents à la récupération, à la valorisation et à l'élimination des matières résiduelles générées par ces produits.

Quantitativement, l'objectif général de la politique est de **mettre en valeur plus de 65% des matières résiduelles pouvant être mises en valeur annuellement**. Pour chaque catégorie de matières (verre, plastique, papier, etc.) des objectifs de valorisation ont été émis. Ces objectifs diffèrent selon les secteurs (AOMGMR, 2001):

- **Pour le secteur municipal** (citoyens et institutions municipales) :
 - 60% du verre, du plastique, du métal, des fibres, des encombrants et de la matière putrescible ;
 - 75% des huiles, des peintures et des pesticides (RDD) ;
 - 60% des autres RDD ;
 - 50% du textile ;
 - 80% des contenants consignés à remplissage unique de bière et de boissons gazeuses ;
 - 20% de l'aluminium non consigné.

- **Pour le secteur des ICI :**
 - 85% des pneus ;
 - 95% des métaux et du verre ;
 - 70% du plastique et des fibres, incluant le bois, les papiers et les textiles ;
 - 65% des résidus putrescibles (60% résidus putrescibles et 70% bois).
- **Pour le secteur des CRD :**
 - 60% de toutes les matières pouvant être mises en valeur, soit le papier et les emballages, acier, granulats, bois, autres matériaux.

Le second objectif de la *Politique* est d'assurer la sécurité des activités d'élimination, tant pour les personnes que pour l'environnement.

Afin d'atteindre ces objectifs, le gouvernement propose une série de mesures, dont (AOMGMR, 2001) :

- Les municipalités régionales du Québec doivent se doter de plans de gestion des matières résiduelles au plus deux ans après l'entrée en vigueur des mesures législatives habilitantes ;
- Les municipalités régionales doivent mettre en place des mécanismes adéquats pour favoriser la participation des citoyens et des citoyennes lors de l'élaboration des plans de gestion et du suivi de leur mise en œuvre ;
- Le renforcement de la collecte sélective et la responsabilisation de l'industrie.

1.2 La municipalité régionale de comté (MRC) des Etchemins et le plan de gestion des matières résiduelles

Consciente de son rôle de premier plan dans la gestion de matières résiduelles et des impacts importants de celles-ci au niveau environnemental, économique et social de l'ensemble de son territoire, la MRC des Etchemins endosse les objectifs de la Politique québécoise *de gestion des matières résiduelles 1998-2008*. Conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement* la MRC des Etchemins a démarré son plan de gestion des matières résiduelles (PGMR). Un plan de gestion des matières résiduelles est un outil de gestion qui, en plus d'énoncer les grandes orientations, détermine des objectifs à atteindre ainsi que les moyens et le niveau de service pour y parvenir. Les PGMR sont mis à jour tous les cinq ans et peuvent être modifiés en tout temps (AOMGMR, 2001).

Le présent document fait mention des outils d'intervention que la MRC entend adopter pour atteindre les objectifs de mise en valeur des matières résiduelles énoncés dans la *Politique*. Il propose une série d'actions qui seront mises en place sur le territoire afin de favoriser la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation des matières, de façon à ce que la quantité de résidus destinés au site d'enfouissement soit nettement diminuée.

Le plan de gestion des matières résiduelles de la MRC des Etchemins s'applique aux 13 municipalités constituantes. Les municipalités doivent prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre du plan sur le territoire de la MRC et doivent, dans les douze mois suivant l'entrée en vigueur du plan, mettre leur réglementation en conformité avec le plan, s'il y a lieu.

CHAPITRE 2 DESCRIPTION DU TERRITOIRE

« La performance et la fiabilité d'un plan de gestion passent inévitablement par l'adoption des différentes mesures retenues selon le caractère distinctif du territoire de planification. La description du territoire revêt donc une importance capitale car elle permet, notamment, de mettre en évidence des caractères incontournables » (AOMGMR, 2001).

2.1 Description géographique

2.1.1 Localisation et accessibilité

D'une superficie de 1810,8 km², la MRC des Etchemins est située au Sud de la région administrative de Chaudière-Appalaches, occupant une partie de son « arrière-pays ». Elle est bordée au sud par la frontière du Maine, à l'ouest par les MRC de Beauce-Sartigan et Robert-Cliche, au nord par la MRC de Bellechasse et finalement à l'est par la MRC de Montmagny. Il est possible d'accéder à la MRC des Etchemins principalement en empruntant les routes régionales que sont la 204, la 276 et la 277. La route 204 traverse entièrement la MRC dans un axe Est-Ouest et la relie à la ville de Saint-Georges, qui est un pôle régional important. La MRC des Etchemins est également accessible en une heure à partir de l'agglomération urbaine de Québec. En effet, la route 276 permet de rejoindre l'autoroute 73 à Saint-Joseph-de-Beauce, reliant ainsi la MRC à la ville de Québec. De plus, la route 277 offre un lien direct avec la ville de Lévis (figure 1).

2.1.2 Les municipalités

Le territoire de la MRC des Etchemins se divise en 13 municipalités qui ont conservé un caractère fortement rural. En ce sens, la MRC répond aux critères établis par le gouvernement québécois pour désigner officiellement une MRC comme « rurale », soit celui de ne contenir aucune agglomération de recensement au sens de Statistique Canada. Selon Statistique Canada, la population urbaine représentait 32,9% de la population de la MRC des Etchemins en 1996, ce qui est très faible comparativement à la moyenne québécoise qui était à cette même période de 78,4%.

Les données du tableau 1 facilitent la mise en évidence de la forte ruralité du territoire. Les densités de population pour les municipalités de la MRC oscillent entre 3,0 et 28,4 habitants par km², avec une moyenne pour l'ensemble du territoire de 9,89 habitants par km².

Ce sont les municipalités de Lac-Etchemin, Saint-Prosper et Sainte-Justine qui jouent le rôle de pôles de services au sein de la MRC (figure 2). Positionnés sur le réseau routier régional, ces pôles concentrent l'essentiel des commerces et services pouvant desservir la population etcheminoise. La majorité de la population est également située autour de ces axes. Les autres municipalités sont des villages de petite ou de moyenne taille et sont localisées sur le réseau routier collecteur ou gravitent autour de des pôles de service.

Figure 1 Situation géographique de la MRC des Etchemins



Figure 2 Vue d'ensemble de la MRC des Etchemins

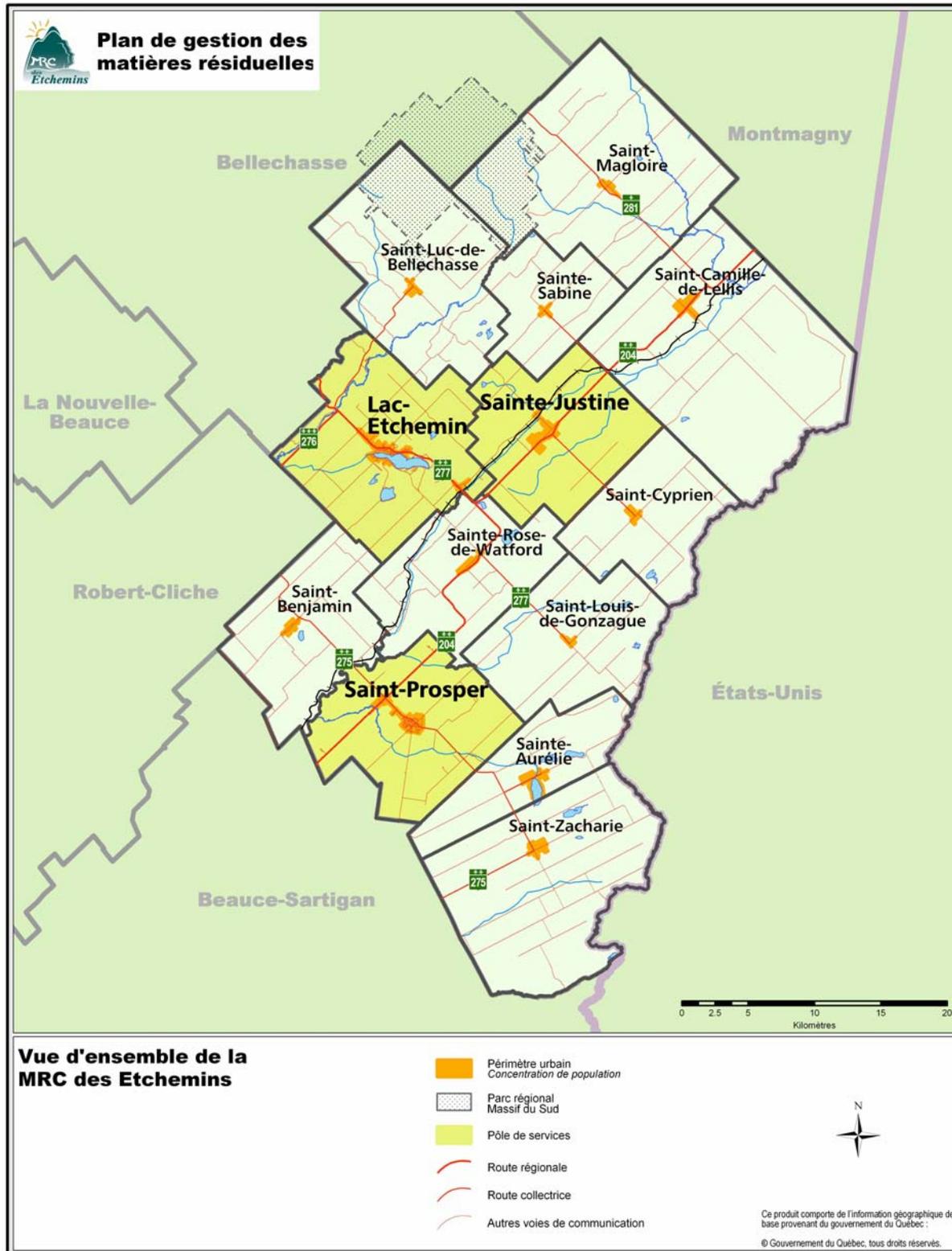


Tableau 1 Les municipalités de la MRC des Etchemins

Municipalités	Désignation	Superficie (km ²)	Densité (hab./km ²)	Secteur*
Lac-Etchemin	Municipalité	160,6	24,58	Rural
Saint-Benjamin	Municipalité	110,5	7,89	Rural
Saint-Camille-de-Lellis	Paroisse	252,1	3,67	Rural
Saint-Cyprien	Paroisse	92,8	6,58	Rural
Sainte-Aurélie	Municipalité	78,5	12,04	Rural
Sainte-Justine	Municipalité	124,6	15,03	Rural
Sainte-Rose-de-Watford	Municipalité	112,7	6,86	Rural
Sainte-Sabine	Paroisse	67,3	6,2	Rural
Saint-Louis-de-Gonzague	Municipalité	116,4	3,75	Rural
Saint-Luc	Municipalité	160	3,05	Rural
Saint-Magloire	Municipalité	208,6	3,29	Rural
Saint-Prosper	Municipalité	137	27,97	Rural
Saint-Zacharie	Municipalité	189,7	11,1	Rural
Total MRC		1810,8	9,89	

* Secteur rural : densité d'occupation du sol inférieure à 400 habitants par km² ou moins de 1000 habitants

Source : Statistique Canada, 2001

2.1.3 Orientations et affectations du territoire au schéma d'aménagement

Le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Etchemins est en vigueur depuis le 23 mars 2006. Il propose les lignes directrices en matière de planification et d'intervention sur le territoire et facilite ainsi la prise de décisions. Pour la MRC des Etchemins, cinq grandes orientations ont été décrétées :

- Pratiquer une gestion de l'urbanisation efficace en consolidant les noyaux villageois existants ;
- Assurer un développement multi-ressources durable et complémentaire des milieux agricoles et forestiers porteurs d'emplois ;
- Assurer la présence de services, d'infrastructures et d'équipements de qualité et diversifiés pour l'ensemble de la population, selon une répartition efficace inhérente à la structure de la MRC ;
- Assurer la protection de l'environnement tant naturel qu'humain afin de préserver un cadre de vie de qualité ;
- Mettre en valeur les secteurs à potentiel récréotouristique du territoire en misant sur la complémentarité des éléments de plein air, de patrimoine et de villégiature.

Concernant la gestion des matières résiduelles, le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Etchemins s'est penché sur la question de la gestion des boues des fosses septiques. En effet, il y est mentionné qu'« au cours des dernières années, la MRC a exploré différentes alternatives à l'enfouissement. Compte tenu des faibles volumes (plus ou moins 250 tonnes de solides par an), aucune solution ne s'est avérée viable financièrement. Toutefois, compte tenu d'une hausse prévisionnelle pour 2004 des coûts liés au transport et à l'enfouissement, d'autres solutions sont envisagées (le compostage entre autres). La MRC demeure réceptive à toute opportunité d'association qui pourrait remplacer l'enfouissement ». Par ailleurs, on y retrouve une liste des dépotoirs désaffectés ainsi qu'une mention de la date de fermeture du L.E.S. de Lac-Etchemin, soit le 10 mars 2003.

2.1.4 Particularités territoriales

On note la présence sur le territoire de la MRC, d'une partie du Parc régional du Massif du Sud (figure 2). Ce parc fut légalement créé conjointement par les MRC de Bellechasse et des Etchemins. La partie etcheminoise de ce parc est comprise sur le territoire des municipalités de Saint-Luc-de-Bellechasse et de Saint-Magloire. Aucune réserve écologique ou faunique n'est présente dans les Etchemins. Par contre, on retrouve trois aires de confinement (ravages) du cerf de Virginie, soit le ravage Famine sur le territoire des municipalités de Saint-Benjamin et Saint-Prosper, le ravage du Mont-Original ainsi que celui de Sainte-Germaine-Station à Lac-Etchemin.

2.2 Démographie

2.2.1 Population permanente

Au cours des dernières décennies, la MRC des Etchemins a connu une baisse de population que l'on pourrait qualifier de modérée mais soutenue. Le phénomène semble tout de même inquiétant pour l'avenir des petites municipalités qui composent le territoire. C'est surtout au cours des années 60 que la population de la MRC des Etchemins a diminué de façon appréciable, passant en une décennie de 24 073 à 21 127 habitants, soit une baisse de 12,2%. Plus récemment, on remarque que la période de 1986 à 1991 a été particulièrement critique comparativement aux années précédentes et subséquentes (tableau 2). En effet, la MRC a alors perdu 4,2% de sa population. Cette perte devient plus considérable lorsqu'on compare les années 1981 et 2001, puisque le taux passe à -11,2 %. La population qui était de 19 980 habitants en 1981 est tombée à 17 745 habitants en 2001.

De 1986 à 2001 (tableau 3), on observe une diminution de 1 740 personnes ce qui équivaut à 8,9% de la population totale de la MRC. Durant la même période, on note une perte de 35 familles. En considérant que ces familles peuvent comprendre un total de 140 personnes (4 pers. X 35 familles), il apparaît que la majorité des migrants étaient célibataires. De plus, il est possible que cette migration comprenne plus de 40% de jeunes âgés entre 15 et 34 ans, si on observe les cohortes d'âges du tableau 4.

La variation de population à la baisse observée sur le territoire de la MRC touche particulièrement les municipalités de petite taille. En effet, de 1981 à 2001, les municipalités de Saint-Luc-de-Bellechasse, Sainte-Sabine, Saint-Louis-de-Gonzague, Saint-Cyprien et Saint-Magloire ont subi une baisse importante d'au moins 20% de leur population, la plus considérable étant celle de Saint-Cyprien avec un taux de 28,2%. À l'opposé, les municipalités populeuses de Lac-Etchemin, Sainte-Justine, Saint-Prosper et Saint-Zacharie démontrent des pertes de population plus faibles, en moyenne 10%, allant même jusqu'à une hausse de 4,6% dans le cas de Saint-Prosper. Il semble donc y avoir un lien causal entre la taille de la population et sa variation. En fait, la quantité de services offerts par une municipalité influence grandement le choix de résidence des habitants.

Tableau 2 Évolution de la population

Municipalité	Effectifs de population					Variation (%)	
	1981	1986	1991	1996	2001	81-2001	96-2001
Lac-Etchemin	4 265	4 259	4 213	4 053	3 870	-9,3%	-4,5%
Sainte-Aurélie	1 045	999	930	867	928	-11,2%	7,0%
Saint-Benjamin	1 025	957	926	917	855	-16,6%	-6,8%
Saint-Camille-de-Lellis	1 175	1 108	1 001	963	907	-22,8%	-5,8%
Saint-Cyprien	840	769	664	617	603	-28,2%	-2,3%
Sainte-Justine	2 020	2 035	1 906	1 939	1 884	-6,7%	-2,8%
Saint-Louis-de-Gonzague	565	490	488	455	437	-22,7%	-4,0%
Saint-Luc-de-Bellechasse	605	581	556	524	483	-20,2%	-7,8%
Saint-Magloire	970	942	871	800	705	-27,3%	-11,9%
Saint-Prosper	3 635	3 646	3 628	3 772	3 802	4,6%	0,8%
Sainte-Rose-de-Watford	905	889	819	814	768	-15,1%	-5,7%
Sainte-Sabine	530	504	455	455	403	-24,0%	-11,4%
Saint-Zacharie	2 400	2 306	2 211	2 180	2 100	-12,5%	-3,7%
MRC des Etchemins	19 980	19 485	18 668	18 356	17 745	-11,2%	-3,3%

Source : Statistique Canada, recensements de 1986, 1991 et 1996 et 2001

Tableau 3 L'évolution des familles 1986-2001, MRC des Etchemins

Année	Population		Familles		Fam. monoparentales	
	nombre	Var. 86/01	nombre	Var. 86/01	nombre	%
1986	19 485		5 005		500	10,0
1996	18 356	-1 740 (-8,9%)	5 025	-35 fam. (-0,7%)	580	11,5
2001	17 745		4 970		635	12,8

Source : Statistique Canada, Recensement 1986, 1996 et 2001

Tableau 4 L'évolution des cohortes d'âge

Année	Groupes d'âge															
	0-4	5-9	10-14	15-19	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-64	65-69	70-74	75 +
1986	1 430	1 545	1 445	1 665	1 645	1 615	1 495	1 305	1 170	960	980	950	940	775	635	875
1991	1 175	1 415	1 520	1 355	1 160	1 275	1 520	1 450	1 255	1 115	940	975	935	860	730	985
1996	1 005	1 210	1 415	1 470	1 030	1 010	1 330	1 545	1 420	1 255	1 080	940	930	850	745	1 130
2001	790	1 050	1 190	1 345	1 150	880	940	1 295	1 535	1 410	1 225	1 095	925	820	730	1 155
Total				-85	-395	-565	-725	-350	-80	-85	-80	-75	-35	-160	-220	
%				-5,9	-25,6	-39,1	-43,5	-21,3	-5,0	-5,7	-6,1	-6,4	-3,6	-16,3	-23,2	

Source : CRCD Chaudière-Appalaches, Profil socioéconomique 2000 et 2003

2.2.2 Population saisonnière

Comme le démontre le tableau 5, le nombre de résidences saisonnières non desservies par les services d'aqueduc et d'égout sont au nombre de 1324 pour l'ensemble du territoire. De ces dernières, 20% sont situées dans la municipalité de Lac-Etchemin.

Tableau 5 Nombre de résidences saisonnières non-desservies (ni aqueduc, ni égout)

Municipalités	Résidences saisonnières (non desservies)
Lac-Etchemin	260
Ste-Aurélie	48
St-Benjamin	65
St-Camille	65
St-Cyprien	50
Ste-Justine	69
St-Louis	81
St-Luc	116
St-Magloire	96
St-Prosper	118
Ste-Rose	104
Ste-Sabine	106
St-Zacharie	154
Total	1324

Source : MRC des Etchemins, 2003

2.2.3 Projections démographiques

L'évolution de la population est un élément primordial à prendre en compte dans la planification de la gestion des matières résiduelles parce qu'une variation substantielle de celle-ci aura inmanquablement des répercussions sur la quantité de matières résiduelles produite.

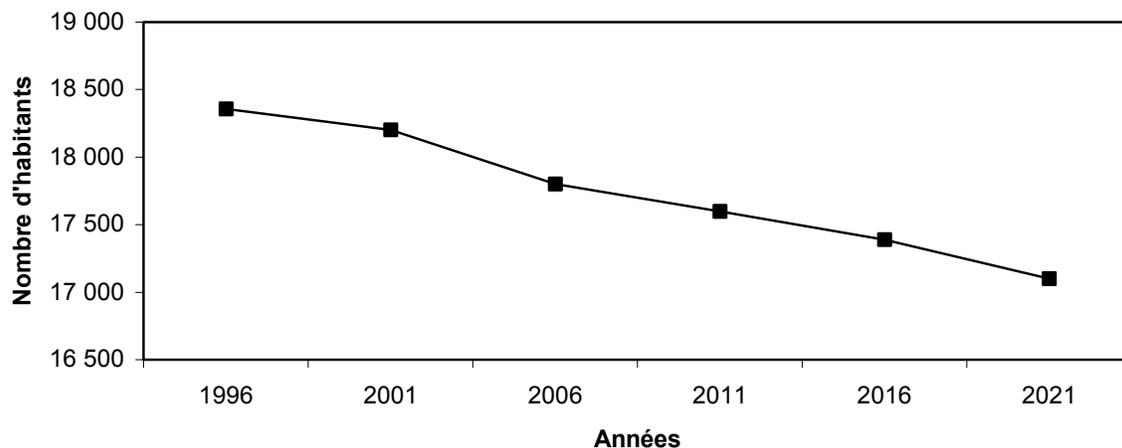
L'Institut de la Statistique du Québec a élaboré des projections de population allant jusqu'à 2021. Sans devoir être prises au chiffre près, celles-ci peuvent donner une idée générale de ce que sera l'évolution démographique sur le territoire de la MRC des Etchemins. S'il faut se fier à ces données, un seul constat s'impose : une diminution graduelle de la population est envisagée pour pratiquement toutes les municipalités. De 18 200 habitants prédit pour 2001 (en réalité 17 745), la MRC des Etchemins verrait sa population baisser à 17 100 en 2021. Les plus petites municipalités semblent les plus touchées, tout comme celles à l'est de la MRC (tableau 6).

Tableau 6 Projections démographiques MRC des Etchemins, 1996 à 2021

Municipalités	1996	Projections de population					Variation (%)		
		2001	2006	2011	2016	2021	01-11	01-16	01-21
Lac-Etchemin	4 053	4 019	4 005	3 960	3913	3848	-1,5%	-2,6%	-4,2%
Saint-Benjamin	917	909	908	898	887	872	-1,2%	-2,4%	-4,1%
Saint-Camille	963	955	890	880	870	855	-7,8%	-8,9%	-10,5%
Saint-Cyprien	617	612	534	528	522	513	-13,7%	-14,7%	-16,1%
Sainte-Aurélie	867	860	766	757	748	735	-11,9%	-13,0%	-14,5%
Sainte-Justine	1 939	1 923	1 958	1 936	1913	1881	0,7%	-0,5%	-2,2%
Sainte-Rose	814	807	783	774	765	752	-4,1%	-5,2%	-6,8%
Sainte-Sabine	455	451	427	422	417	410	-6,5%	-7,6%	-9,1%
Saint-Louis	455	451	374	370	365	359	-18,0%	-19,1%	-20,4%
Saint-Luc	524	520	463	458	452	445	-11,8%	-13,0%	-14,3%
Saint-Magloire	800	793	658	651	643	633	-17,9%	-18,9%	-20,2%
Saint-Prosper	3 772	3 740	3 916	3 872	3826	3762	3,5%	2,3%	0,6%
Saint-Zacharie	2 180	2 161	2 118	2 094	2069	2035	-3,1%	-4,3%	-5,9%
Total de la MRC	18 356	18 200	17 800	17 600	17 390	17 100	-3,3%	-4,5%	-6,0%

Sources : Recensement canadien de 1996, Projections du BSQ pour 2001 à 2021

Figure 3 Projections démographiques MRC des Etchemins, 1996 à 2021



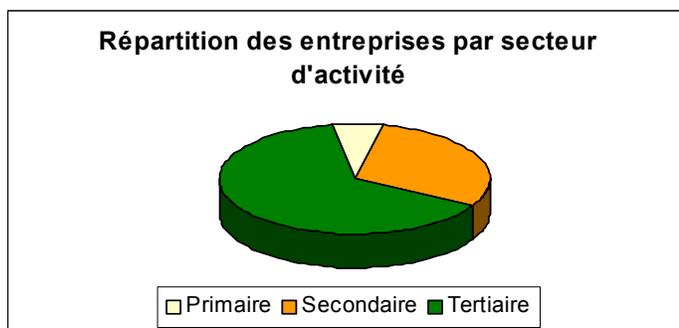
2.3 Activités économiques

Le CLD des Etchemins (1999) a mené une enquête auprès de la majorité des entreprises du territoire en 1999, soit 922 entreprises employant 5 351 personnes. À la lumière de ces données et d'une connaissance plus large de la MRC des Etchemins, il est possible d'affirmer que l'économie de la MRC repose de façon générale sur les grandes lignes suivantes :

- **L'industrie manufacturière** est dominante au niveau de l'emploi dans la MRC des Etchemins. En 1999, 67 entreprises de fabrication s'y localisaient, employant 1 434 personnes. En terme d'emplois, ce secteur est dominé par le vêtement, les produits de bois ainsi que la machinerie. Les secteurs du bois et du vêtement sont présents de façon assez généralisée sur le territoire, alors que le secteur de la machinerie se concentre

- principalement à Sainte-Justine. Selon Emploi-Québec (2001), 39,6% des entreprises manufacturières de la MRC exportent leur production, ce qui est supérieur à la province ;
- **La forêt** est la principale ressource naturelle des Etchemins, fournissant son lot d'emplois dans plus d'un secteur. Les entreprises de foresterie et d'exploitation forestière de la MRC offraient 322 emplois en 1999. Il est cependant difficile de bien cerner le niveau d'activité réellement exercé, en raison des nombreux propriétaires de la forêt privée (1 488 propriétaires détenant 1 351 km² (A.M.V.F.P.A., 2001)). L'importance de cette ressource dans la MRC va au-delà de la production de bois et de l'aménagement forestier ; en effet, l'influence de l'industrie forestière se ressent aussi dans la transformation du bois, le transport et même la fabrication de machinerie forestière ;
 - **L'agriculture** n'est pas négligeable considérant le caractère rural de la MRC. En 2000, 252 entreprises étaient inscrites auprès du MAPAQ, couvrant un territoire de 24 443 hectares, pour une moyenne de 97 hectares par ferme (MAPAQ, 2001). Cette superficie se répartit assez bien sur l'ensemble de la MRC malgré une légère dominance de Saint-Prosper et Saint-Zacharie ;
 - **Le secteur tertiaire**, avec les nombreux services aux personnes et le commerce de détail, représente la majorité des entreprises et des emplois de la MRC. Deux secteurs se distinguent plus particulièrement au chapitre des emplois disponibles dans la MRC, soit les soins de santé et services sociaux (les emplois se concentrent à Lac-Etchemin, principalement à cause du Centre de santé) et le commerce de détail, qui ne connaît pas d'entreprise véritablement dominante, mais qui est présent de façon plus ou moins généralisée sur le territoire. Lac-Etchemin, Saint-Prosper et Sainte-Justine sont tout de même des pôles de concentration pour ces nombreuses entreprises ;
 - **L'industrie récréotouristique** occupe l'esprit de plusieurs intervenants de la MRC des Etchemins depuis quelques années. Bien que cette industrie donne une visibilité à la région, elle procure encore assez peu d'emplois et ceux-ci sont souvent à caractère saisonnier.

Figure 4 Répartition des entreprises par secteur d'activité



CHAPITRE 3 LA GESTION ACTUELLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le présent chapitre met en évidence les différents acteurs qui sont présents sur le territoire de la MRC des Etchemins en ce qui concerne la gestion des matières résiduelles. Plus spécifiquement, les installations existantes, l'organisation administrative et la gestion des différents types de collecte sont au nombre des sujets traités dans ce chapitre. Par ailleurs, l'annexe 1 fournit les coordonnées, le type de gestion et de matières traitées pour les entreprises, organismes et municipalités qui sont impliquées dans la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC des Etchemins, de même que ceux qui sont situés dans les MRC voisines.

3.1 Capacité de traitement des installations du territoire et des municipalités avoisinantes

Sur le territoire de la MRC des Etchemins, ou à proximité, il n'y a pas de site de compostage, de centre de tri ou de poste de transbordement. Les seules informations sur les installations seront donc celles concernant les installations d'élimination.

Tableau 7 Capacité des installations d'élimination du territoire

Installation	Propriétaire	Début des opérations	Volume autorisé (m ³)	Volume complété (m ³)	Capacité annuelle (m ³ /an)	Durée prévue (ans)	Avancement du dossier
LES	Régie des Etchemins	Décembre 1977	195968	193500	8760	Décembre 2002	Fermé 10 mars 2003

Source : MRC des Etchemins, 2003

Suite à l'étude d'impact réalisée par Polygec inc. pour l'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire (LES) des Etchemins, la décision de ne pas agrandir le site d'enfouissement a été rendue. En fait, le LES localisé sur le lot 462 du Rang 7, canton de Cranbourne, dans la municipalité de Lac-Etchemin, est fermé depuis le 10 mars 2003. À l'exception des municipalités de Sainte-Aurélie, Saint-Prospier et Saint-Zacharie desservies par la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, dorénavant le service d'enfouissement sanitaire pour les dix autres municipalités de la MRC des Etchemins est assuré par la MRC de Bellechasse.

Le site de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud¹ détient un certificat d'autorisation du MENV pour l'opération de son LES pour 35 ans.

¹ Pour alléger le texte, la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud sera désignée sous le nom de « Régie Beauce-Sud ».

Tableau 8 Capacité des installations d'élimination des MR environnantes et des autres MR desservies

Installation	Propriétaire	Début des opérations	Volume autorisé (m³)	Volume complété (m³)	Capacité annuelle (m³/an)	Durée prévue (ans)	Avancement du dossier
LES	Régie Beauce-Sud	1974	1115000	Complété	54000	28	Un nouveau certificat a été émis pour 35 ans
LES	MRC Bellechasse (partie existante)	1980	48400	469500	nd	Printemps 2003	Recouvrement final, été 2003
	MRC Bellechasse (nouvelle partie)	Printemps 2003	1113000	0	26814 (moyenne)	41 1/2	En opération

Source : Régie Beauce-Sud, 2003
MRC des Etchemins, 2003

3.2 Organisation administrative

La MRC assume uniquement la responsabilité de la gestion du Centre de traitement des boues de fosses septiques. La gestion des autres collectes incombe aux 13 municipalités de la MRC. Le tableau 9 présente les différentes responsabilités des intervenants pour la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC des Etchemins.

Tableau 9 Responsabilités des intervenants municipaux

Municipalités	Résidus domestiques	Collecte sélective	Collecte des RDD ¹	Résidus organiques	Collecte des encombrants	Gestion des boues	Collecte des ICI
Lac-Etchemin	Municipal	Municipal	Municipal	Aucune	MRC Bellechasse	MRC Etchemins	Mixte ²
Saint-Benjamin	Municipal	Municipal	Aucune	Aucune	MRC Bellechasse	MRC Etchemins	Mixte
Saint-Luc	Municipal	Municipal	Aucune	Aucune	MRC Bellechasse	MRC Etchemins	Mixte
Saint-Cyprien	Municipal	Municipal	Aucune	Aucune	MRC Bellechasse	MRC Etchemins	Mixte
Sainte-Louis	Municipal	Municipal	Aucune	Aucune	MRC Bellechasse	MRC Etchemins	Mixte
Sainte-Justine	Municipal	Municipal	Municipal	Aucune	MRC Bellechasse	MRC Etchemins	Mixte
Sainte-Rose	Municipal	Municipal	Aucune	Aucune	MRC Bellechasse	MRC Etchemins	Mixte
Sainte-Sabine	Municipal	Municipal	Aucune	MRC Bellechasse	MRC Bellechasse	MRC Etchemins	Mixte
Saint-Camille	Municipal	Municipal	Aucune	MRC Bellechasse	MRC Bellechasse	MRC Etchemins	Mixte
Saint-Magloire	Municipal	Municipal	Aucune	MRC Bellechasse	MRC Bellechasse	MRC Etchemins	Mixte
Saint-Aurélien	Municipal	Municipal	Régie	Régie	Régie	MRC Etchemins	Mixte
Saint-Prosper	Municipal	Municipal	Régie	Régie	Régie	MRC Etchemins	Mixte
Saint-Zacharie	Municipal	Municipal	Régie	Régie	Régie	MRC Etchemins	Mixte

1- Résidus domestiques dangereux

2- Municipale et privée

Source : Municipalités des la MRC des Etchemins, 2006

3.2.1 Les ententes intermunicipales

La MRC est pour ainsi dire « divisée en trois secteurs » en ce qui concerne la gestion des différentes opérations des matières résiduelles (figure 5) :

- Le **secteur centre**, soit les municipalités de Lac-Etchemin, Saint-Benjamin, Saint-Cyprien, Sainte-Justine, Saint-Louis, Saint-Luc et Sainte-Rose. Elles font partie de la **Régie intermunicipale de gestion des déchets solides des Etchemins** et sont co-proprétaires du site d'enfouissement situé à Lac-Etchemin ;
- Le **secteur ouest**, soit les municipalités de Sainte-Aurélie, Saint-Prosper, Saint-Zacharie. Elles font partie de la **Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud et** elles sont co-propriétaires du site d'enfouissement situé à Saint-Côme ;
- Le **secteur est**, soit les municipalités de Saint-Camille, Saint-Magloire et Sainte-Sabine. Elles sont desservies par la **MRC de Bellechasse** et sont co-proprétaires du site d'enfouissement d'Armagh pour l'ensemble des activités touchant la gestion des matières résiduelles ;

Une certaine complexité est donc à prévoir dans l'élaboration du plan de gestion des matières résiduelles. En effet, le plan doit tenir compte du plan de gestion de la MRC de Bellechasse et de la MRC Beauce-Sartigan, car ces dernières seront les destinataires de toutes les matières résiduelles générées sur le territoire de la MRC des Etchemins.

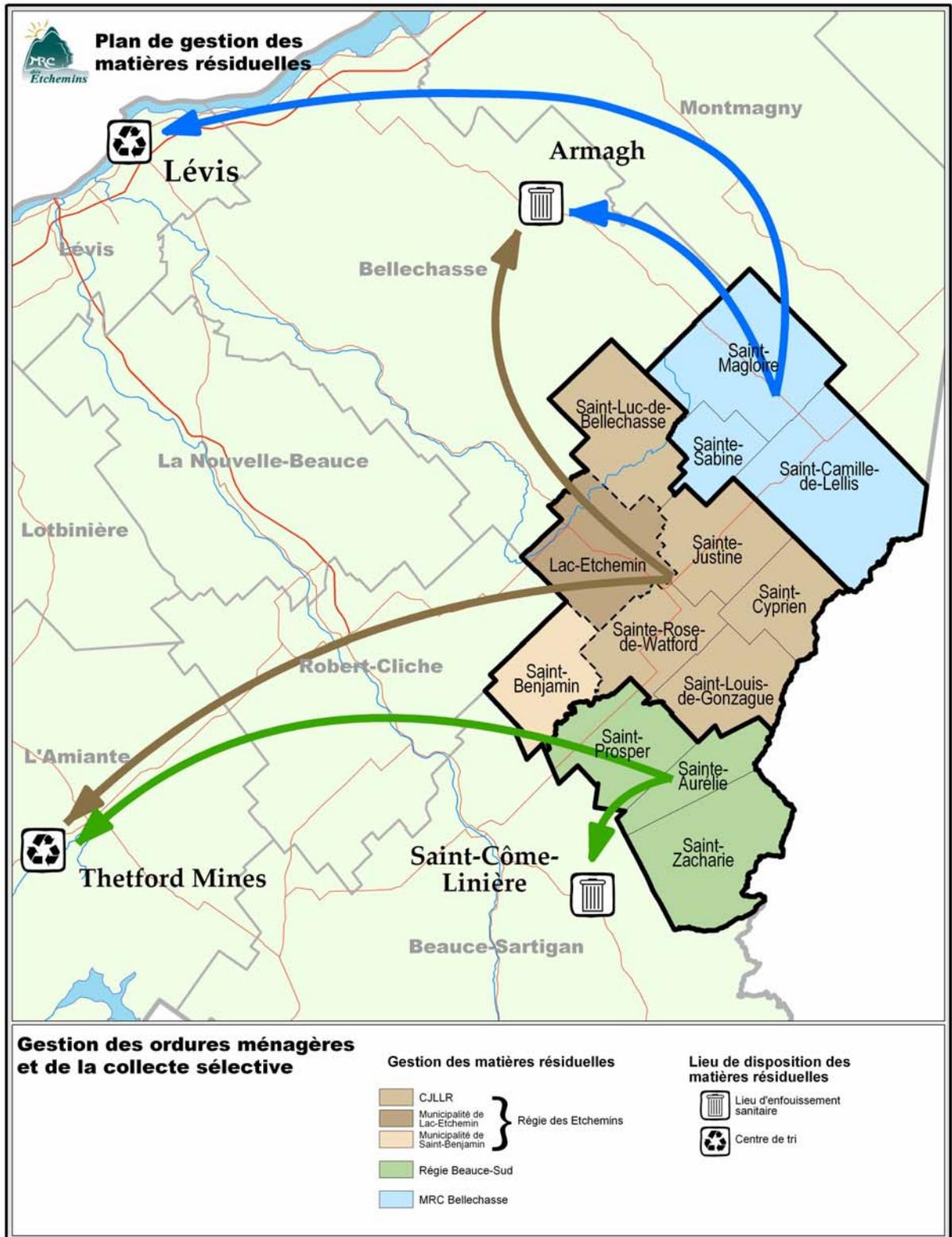
Le tableau 10 présente certains détails des ententes en vigueur pour l'année 2005.

Tableau 10 Ententes intermunicipales en vigueur pour l'année 2005

Parties à l'entente	Parties à l'entente	Objet ou matières visées	Entrée en vigueur	Durée (an)	Date d'échéance
MRC Bellechasse	Saint-Camille-de-Lellis Saint-Magloire-de Bellechasse Sainte-Sabine	Collecte, transport et traitement des déchets et des matières recyclables	2002	5	31 décembre 2007
Régie Beauce-Sud	Sainte-Aurélie Saint-Prosper Saint-Zacharie	Collecte, transport et traitement des matières recyclables et enfouissement des déchets	1999	9	31 décembre 2008
Régie Etchemins	Lac-Etchemin Saint-Benjamin Saint-Cyprien Sainte-Justine Saint-Louis de-Gonzague Saint-Luc Sainte-Rose-de-Watford	LES de Lac-Etchemin	1992	10	Renouvelable au 5 ans
Régie CJLLR	Saint-Cyprien Sainte-Justine Saint-Louis de-Gonzague Saint-Luc Sainte-Rose-de-Watford	Collecte et transport des matières recyclables et des déchets	1993	5	Renouvelable au 3 ans
MRC Bellechasse	Lac-Etchemin Saint-Benjamin Saint-Cyprien Sainte-Justine Saint-Louis de-Gonzague Saint-Luc Sainte-Rose-de-Watford	Enfouissement des déchets	2003	4	31 décembre 2007

Source : Municipalités de la MRC des Etchemins, 2006
MRC de Bellechasse, 2006
Régie Beauce-Sud, 2006
Régie CJLLR, 2006

Figure 5 Gestion des matières résiduelles et de la collecte sélective



3.3 La gestion des matières résiduelles sur le territoire

Afin de faciliter l'explication des différentes collectes sur le territoire, la présentation de ces dernières sera toujours établie en fonction des trois secteurs présentés antérieurement (Régie des Etchemins, Régie Beauce-Sud et MRC de Bellechasse).

3.3.1 La collecte des ordures ménagères et la collecte sélective

3.3.1.1 Régie des Etchemins

Des sept municipalités qui composent la Régie des Etchemins, cinq ont créé une autre régie, soit la Régie intermunicipale des déchets de CJLLR, (composée de Saint-Cyprien, Sainte-Justine, Saint-Louis, Saint-Luc et Sainte-Rose) pour effectuer le transport et la collecte des ordures et du recyclage. La municipalité de Lac-Etchemin possède son camion et dessert sa population, tandis que la municipalité de Saint-Benjamin octroie un contrat à l'entreprise privée Sani-Gestion. Dans toutes les municipalités mentionnées ci-haut, la collecte des ordures ménagères et la collecte sélective se fait en alternance, soit une semaine sur deux, à raison de une fois par semaine. Si elles le désirent, les municipalités peuvent ajouter des collectes supplémentaires d'ordures ménagères lors de la période estivale.

Les sept municipalités qui composent la Régie de Etchemins vont enfouir leurs déchets au LES d'Armagh (MRC de Bellechasse). Les matériaux de la collecte sélective sont dirigés vers le centre de tri situé à Thetford Mines, soit au Centre de récupération Frontenac.

3.3.1.2 Régie Beauce-Sud

Pour les trois municipalités du territoire qui font partie de la Régie Beauce-Sud, chacune est responsable d'octroyer un contrat pour la collecte et le transport des déchets. Présentement, la collecte des ordures ménagères se fait par l'entreprise privée, soit le Groupe Sani-Gestion pour Sainte-Aurélie et Saint-Zacharie et les Services Sanitaires D.F. de Beauce pour Saint-Prosper. Pour la collecte et le transport du recyclage, c'est la Régie Beauce-Sud qui alloue un contrat à Services Sanitaires D.F. de Beauce pour l'ensemble des municipalités qui la compose. Les deux types de collecte sont effectués hebdomadairement, une fois semaine.

Les ordures ménagères sont destinées au LES de Saint-Côme et les matières recyclables sont acheminées vers le Centre de récupération Frontenac.

3.3.1.3 MRC de Bellechasse

Les services de collecte et de transport pour les ordures ménagères et le recyclage sont effectués par la MRC Bellechasse pour les trois municipalités participantes. Les ordures sont destinées au LES d'Armagh, situé sur le territoire de la MRC Bellechasse. Les matières recyclables sont dirigées vers le centre de tri situé à Lévis (Société VIA). Les deux types de collecte se font en alternance, soit une semaine sur deux, au rythme de une fois par semaine. Les tableaux 11 et 12 résumant les contrats alloués par les municipalités pour la collecte sélective et la collecte des ordures ménagères.

Tableau 11 Contrats de collecte des ordures sur le territoire de la MRC des Etchemins

Municipalités	Nom de l'entreprise	Date du contrat	Durée (an)	Fréquence collecte	Nombre de portes	Volume des bacs verts (L)	Lieu d'élimination	Coûts (\$/an)		
								Collecte et transport	Traitement	Total
Lac-Etchemin	Mun. de Lac-Etchemin	na	na	Alternance	2133	Variable	LES Armagh	100571	169861	270432
Saint-Benjamin	Groupe Sani-Gestion	2006	1	Alternance	374	360	LES Armagh	22035	21275	43310
Saint-Luc	Régie CJLLR	1993	5 + 3	Alternance	367	240 (30%), 360 (70%)	LES Armagh	21608	11558	33166
Saint-Cyprien	Régie CJLLR	1993	5 + 3	Alternance	nd	240 (30%), 360 (70%)	LES Armagh	20888	14429	35317
Saint-Louis	Régie CJLLR	1993	5 + 3	Alternance	268	360	LES Armagh	17167	11116	28283
Sainte-Justine	Régie CJLLR	1993	5 + 3	Alternance	827	360	LES Armagh	69908	45299	115207
Sainte-Rose	Régie CJLLR	1993	5 + 3	Alternance	463	360	LES Armagh	11784	19337	31121
Sainte-Sabine	MRC Bellechasse	2002	5 + 5	Alternance	nd	240 (30%), 360 (70%)	LES Armagh	8921	9987	18908
Saint-Camille	MRC Bellechasse	2002	5 + 5	Alternance	nd	240 (30%), 360 (70%)	LES Armagh	17690	22281	39971
Saint-Magloire	MRC Bellechasse	2002	5 + 5	Alternance	nd	240 (30%), 360 (70%)	LES Armagh	16102	16932	33034
Sainte-Aurélie	Groupe Sani-Gestion	2005	5	Alternance	nd	360	LES Saint-Côme	30820	23652	54472
Saint-Prosper	Services sanitaires D.F. de Beauce	2003	3	Alternance	nd	360	LES Saint-Côme	65836	96957	162793
Saint-Zacharie	Groupe Sani-Gestion	2003	5	Alternance	1002	240 et 360	LES Saint-Côme	31720	52002	83722
Coûts totaux								414163	342075	707038

Source : Municipalités de la MRC des Etchemins, 2006
MRC de Bellechasse, 2006
Régie Beauce-Sud, 2006
Régie CJLLR, 2006

Tableau 12 Contrats de collecte sélective sur territoire de la MRC des Etchemins

Municipalités	Nom de l'entreprise	Date du contrat	Durée (an)	Fréquence de collecte	Nombre de portes	Type de collecte et équipement			Multi-logements	ICl desservis	Destination	Coûts (\$/an)		
						Porte à porte						Collecte et transport	Traitement	Totaux
						Bac bleu	Volume du bac bleu (L)	Sac						
Lac-Etchemin	Mun. de Lac-Etchemin	na	na	Alternance	2133	oui	360	non	oui	oui	Récup. Frontenac	40426	0	40426
Saint-Benjamin	Groupe Sani-Gestion	2006	1	Alternance	374	oui	360	non	oui	oui	Récup. Frontenac	22035	0	22035
Saint-Luc	Régie CJRRL	1993	5 + 3	Alternance	367	oui	240 (30%), 360 (70%)	non	oui	oui	Récup. Frontenac	4212	0	4212
Saint-Cyprien	Régie CJRRL	1993	5 + 3	Alternance	nd	oui	240 (30%), 360 (70%)	non	oui	oui	Récup. Frontenac	4536	0	4536
Sainte-Louis	Régie CJRRL	1993	5 + 3	Alternance	268	oui	360	non	oui	oui	Récup. Frontenac	3294	0	3294
Sainte-Justine	Régie CJRRL	1993	5 + 3	Alternance	827	oui	360	non	oui	oui	Récup. Frontenac	14886	0	14886
Sainte-Rose	Régie CJRRL	1993	5 + 3	Alternance	333	oui	360	non	oui	oui	Récup. Frontenac	11784	0	11784
Sainte-Sabine	MRC Bellechasse	2002	5 + 5	Alternance	nd	oui	240 (30%), 360 (70%)	non	oui	oui	Société Via	4198	0	4198
Saint-Camille	MRC Bellechasse	2002	5 + 5	Alternance	nd	oui	240 (30%), 360 (70%)	non	oui	oui	Société Via	8325	0	8325
Saint-Magloire	MRC Bellechasse	2002	5 + 5	Alternance	nd	oui	240 (30%), 360 (70%)	non	oui	oui	Société Via	7578	0	7578
Saint-Aurélie	Services sanitaires D.F. de Beauce	2003	7	Alternance	nd	oui	240 et 360	non	oui	oui	Récup. Frontenac	17061	0	17061
Saint-Prosper	Services sanitaires D.F. de Beauce	2003	7	Alternance	1517	oui	360	non	oui	oui	Récup. Frontenac	43502	0	43502
Saint-Zacharie	Services sanitaires D.F. de Beauce	2003	7	Alternance	828	oui	360	non	oui	oui	Récup. Frontenac	21459	0	21459
Coûts totaux												203295	0	203295

Source : Municipalités de la MRC des Etchemins, 2006
MRC de Bellechasse, 2006
Régie Beauce-Sud, 2006
Régie CJLLR, 2006

3.3.2 La collecte des résidus organiques

3.3.2.1 Régie des Etchemins

À Lac-Etchemin, les citoyens doivent amener leurs résidus organiques à la déchetterie de cette municipalité. Les matières putrescibles sont ramassées pour faire du compost sur place, lequel est retourné aux citoyens lorsqu'il est prêt. Les branches d'arbres sont quant à elles déchiquetées en copeaux de bois qui sont aussi retournés aux citoyens. Ces derniers peuvent également apporter leur sapin de Noël au garage municipal. Les sapins sont vendus à Branchex, une entreprise qui les utilise pour fabriquer des huiles essentielles. À Sainte-Justine, les citoyens vont porter leur sapin de Noël à la déchetterie de la municipalité, où il sera brûlé. Il n'y a pas d'autre collecte de matière organique dans cette municipalité. Pour les cinq autres municipalités de la Régie des Etchemins, il n'y a pas de collecte de résidus organiques. En outre, le LES d'Armagh n'accepte plus les résidus verts depuis 2004.

3.3.2.2 Régie Beauce-Sud

La Régie Beauce-Sud effectue une collecte de feuilles à l'automne sur le territoire des municipalités qu'elle dessert. Cette collecte est effectuée par points de chute. Les gens transportent leurs feuilles à un endroit déterminé dans la municipalité et la Régie loue un camion pour faire la collecte. Le même principe est appliqué pour la collecte des sapins de Noël. Les résidus recueillis lors de ces collectes sont entièrement destinés à la valorisation. Les feuilles sont dirigées vers des entreprises de chasse, d'horticulture ou de plein air, notamment Buck Expert, tandis que les sapins sont dirigés vers Branchex.

3.3.2.3 MRC de Bellechasse

La MRC de Bellechasse effectue une collecte de sapins de Noël sur le territoire des municipalités de Saint-Camille et Saint-Magloire. La collecte de sapins en est une par points de chute pour chacune des municipalités desservies. Les sapins trouvent preneurs parmi les résidents des secteurs avoisinants, puisque le LES d'Armagh n'accepte plus les résidus verts depuis 2004.

Il n'y a aucune autre collecte de matières putrescibles sur le territoire de la MRC des Etchemins. Comme nous l'avons démontré ci-haut, les collectes effectuées sont principalement des collectes de résidus verts.

3.3.3 La collecte des résidus domestiques dangereux (RDD)

3.3.3.1 Régie des Etchemins

Toute la population de la MRC dispose de deux sites de dépôts de résidus domestiques dangereux (RDD), soit la COOP de Sainte-Justine et une quincaillerie à Lac-Etchemin. Ces deux sites recueillent de la peinture et des RDD organiques. De plus, les citoyens de Lac-Etchemin et de Sainte-Justine peuvent amener leurs RDD à la déchetterie de leur municipalité. La peinture, les huiles, les organiques, les inorganiques et divers produits en aérosols sont récupérés par Peintures récupérées du Québec inc. Les municipalités de Lac-Etchemin et de Sainte-Justine envoient les piles rechargeables à la Société de recyclage

des piles rechargeables (RBRC) et à Lac-Etchemin, les piles non rechargeables qui sont recueillies sont acheminées à la MRC de Bellechasse.

3.3.3.2 Régie Beauce-Sud

La Régie Beauce-Sud organise une collecte de RDD pour les municipalités qui en font partie. Cette collecte se fait au rythme d'une demie journée par année, au début juin. Les résidents viennent porter leurs RDD en un lieu déterminé. De plus, les citoyens des municipalités de la Régie Beauce-Sud ont en tout temps de l'année accès à la déchetterie du LES de Saint-Côme. De tous les résidus amassés, certains sont valorisés et d'autres éliminés de façon sécuritaire. Cette collecte est intéressante car outre les résidus domestiques dangereux, la Régie a décidé d'amasser du textile, des pneus, des jouets et des ordinateurs. Ce matériel sera destiné au réemploi.

3.3.3.3 MRC de Bellechasse

Les résidents des municipalités faisant partie de la Régie de la MRC de Bellechasse doivent déposer leurs RDD aux endroits prévus à cet effet à la COOP de Sainte-Justine ou à la quincaillerie située à Lac-Etchemin.

3.3.4 La collecte des textiles

3.3.4.1 Régie des Etchemins et MRC de Bellechasse

Les citoyens des municipalités desservies par la Régie des Etchemins et par la MRC de Bellechasse peuvent aller porter leurs textiles au Grenier des trouvailles. Les résidents de Sainte-Justine ont également la possibilité de déposer leurs textiles dans un conteneur situé à la déchetterie et qui sera recueilli par Entraide diabétique du Québec.

3.3.4.2 Régie Beauce-Sud

Les résidents de Sainte-Aurélie, Saint-Prosper et Saint-Zacharie peuvent aller déposer leur textiles au Grenier des trouvailles ou peuvent s'en départir lors de la collecte printanière des RDD. Par la suite, ces textiles seront pris en charge par la Ressourcerie Beauce-Sartigan.

3.3.5 La collecte des encombrants

3.3.5.1 Régie des Etchemins

Les résidents des municipalités desservies par la Régie des Etchemins peuvent appeler la Ressourcerie Bellechasse, un organisme composé de deux comptoirs vestimentaires et d'un magasin de meubles, Dépan-o-Meubles, tous situés dans la MRC de Bellechasse, qui va venir chercher les encombrants qui sont en bon état directement chez eux. Les appareils électroménagers trop endommagés pour être réutilisés peuvent être acheminés à un détaillant d'appareils électroménagers de Sainte-Justine. Celui-ci va vider les réfrigérateurs de leur fréon. Les encombrants en métal seront ensuite envoyés à un commerçant qui ramasse le métal. Les meubles trop endommagés doivent être apportés au LES d'Armagh par les résidents. Par ailleurs, la déchetterie de Lac-Etchemin dispose

d'un conteneur fourni par un récupérateur de métal. Les citoyens peuvent y déposer leurs encombrants en métal.

3.3.5.2 Régie Beauce-Sud

Une partie des encombrants est recueillie lors de la collecte annuelle des RDD. La Régie Beauce-Sud peut aussi venir chercher les encombrants sur appel des citoyens. Les encombrants qui sont en bon état sont récupérés par la Ressourcerie Beauce-Sartigan. Ceux qui ne peuvent être recueillis par cet organisme sont mis de côté à la déchetterie pour la récupération du métal ou sont destinés à l'élimination.

3.3.5.3 MRC de Bellechasse

Les municipalités desservies par la MRC Bellechasse disposent de « roll-off » sur leur territoire. Ces derniers sont disponibles uniquement aux citoyens de ces municipalités et sont ouverts selon des heures précises, variables selon les endroits. De plus, les encombrants qui sont en bon état peuvent être recueillis par la Ressourcerie Bellechasse.

3.3.6 La collecte des boues municipales et de fosses septiques

Outre la rédaction du présent plan de gestion des matières résiduelles, la seule compétence de la MRC des Etchemins face à la gestion des matières résiduelles est la gestion du Centre de traitement des boues de fosses septiques.

Les citoyens qui possèdent une résidence non-desservie sont facturés d'un montant de 29\$ (en 2005) sur leur compte de taxes. Ce montant est destiné au traitement des boues et à la gestion du Centre de traitement. Pour le transport, la MRC a établi une entente avec un transporteur. Les citoyens qui font vidanger leur fosse défraient les coûts de transport qui sont d'environ 65\$.

Tableau 13 Coûts associés à la collecte, au transport et au traitement des boues de fosses septiques en 2005

Municipalités	Nombre de fosses vidangées	Coût de la collecte et transport ¹ (\$)	Coût de traitement ² (\$)	Coût total (\$)
Lac-Etchemin	274	17810	22475	40285
Sainte-Aurélie	44	2860	7806	10666
Saint-Benjamin	35	2275	6505	8780
Saint-Camille	28	1820	7711	9531
Saint-Cyprien	21	1365	5363	6728
Sainte-Justine	64	4160	9043	13203
Saint-Louis	25	1625	6441	8066
Saint-Luc	36	2340	7616	9956
Saint-Magloire	166	10790	9964	20754
Saint-Prosper	118	7670	19769	27439
Sainte-Rose	36	2340	12566	14906
Sainte-Sabine	55	3575	6188	9763
Saint-Zacharie	8	520	16691	17211
Total	910	59150	138136	197286

1 Établie en fonction du coût par vidange qui est de 65\$

2 Établie en fonction que 29\$ sont chargés par résidence non-desservie

Source: MRC des Etchemins, 2006

En ce qui concerne la gestion des boues municipales, trois municipalités n'ont pas de système d'aqueduc et d'égout, huit municipalités utilisent un système d'étangs aérés et deux utilisent un autre système (tableau 22). Ces systèmes sont relativement récents et la majorité n'ont pas fait la vidange. Seules les municipalités de Lac-Etchemin, Saint-Zacharie, Sainte-Aurélie et Saint-Magloire ont été en mesure de nous spécifier le mode de traitement des boues et la façon d'en disposer. Pour Lac-Etchemin, il y a une vidange à chaque année. Les boues sont traitées directement sur le site de traitement des eaux usées, selon la méthode du gel et dégel, puis sont utilisées comme fertilisant dans les parcs de la municipalité. En ce qui a trait à Saint-Zacharie et Sainte-Aurélie, les boues déshydratées ont été enfouies au LES de Saint-Côme. Enfin à Saint-Magloire, le bassin et les boues ont été traités de la même manière que celles des fosses septiques.

Aucune boue n'est valorisée présentement sur le territoire. Les boues sont plutôt traitées par la méthode de gel et dégel, puis enfouies au LES d'Armagh. C'est un employé du Centre de traitement qui se charge d'aller porter les boues déshydratées à ce LES.

3.3.7 La collecte des ICI

Pour toutes les municipalités du territoire, les ICI sont desservies par la même collecte que les particuliers pour les ordures, à quelques exceptions près. Cependant, plusieurs entreprises octroient des contrats à des entreprises privées pour la récupération spécifique d'un type de matériaux.

3.4 Les programmes de sensibilisation

Les résidents desservis par la Régie Beauce-Sud reçoivent annuellement un guide leur présentant les divers services de collecte disponibles sur leur territoire. Ce guide explique aussi aux citoyens comment disposer de leurs matières résiduelles. Certaines autres municipalités de la MRC des Etchemins fournissent de l'information sur une base plus ou moins régulière, mais aucune n'offre à ses citoyens une liste complète des services disponibles concernant la gestion des matières résiduelles. En ce qui concerne la sensibilisation à l'importance de la réduction à la source, du réemploi, du recyclage et de la valorisation des matières résiduelles, on la retrouve dans des journaux municipaux ou dans le guide de la Régie Beauce-Sud, mais elle demeure relativement faible. Par ailleurs, l'information pour les collectes particulières est réalisée par les entrepreneurs.

3.5 Synthèse des coûts

En résumé, en 2005, les coûts reliés aux différentes collectes pour le secteur municipal sont estimés à environ 683723\$, tandis que ceux reliés aux installations s'élèvent à environ 483811\$, pour un total de 1167534\$

Tableau 14 Coûts attribués aux différentes collectes et installations en 2005

Gestion de matières résiduelles	Coût (\$)
Collecte des matières résiduelles domestiques	414163
Collecte sélective	203295
Collecte à trois voies	0
Collecte des résidus organiques	0
Collecte de RDD	7115
Collecte des encombrants	0
Collecte des boues	59150
Collecte des ICI	0
Collecte spéciale	0
Sous-total 1	683723
Installations	Coût (\$)
Système et usine de traitement des boues de fosses septiques	138136
Incinérateur	0
Centre de transbordement	0
Lieu d'enfouissement sanitaire	342075
Dépôt de matériau sec	0
Dépotoir de pneus	0
Centre de tri	0
Plate-forme de compostage	0
Dépôts permanents de RDD	0
Ressourceries, déchetteries, parc à conteneur, etc...	3600
Programme et activités de sensibilisation	0
Sous-total 2	483811
Total	1167534

CHAPITRE 4 INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES GÉNÉRÉES

Le présent chapitre a pour objet de faire la description des matières résiduelles qui sont générées sur le territoire de la MRC des Etchemins. Les quantités de déchets, de matières recyclables, de RDD, d'encombrants, de textile, de boues municipales ainsi que de résidus organiques ont été compilées afin d'obtenir le portrait de la MRC concernant la production et la gestion des matières résiduelles. L'année de référence est l'an 2005 pour la majorité des données du secteur municipal, 2003 pour le secteur des ICI et 2002 pour les CRD. Les données permettront également d'orienter les décisions à prendre pour la gestion future de ces matières sur le territoire. En premier lieu, les données présentées seront pour le secteur municipal, suivront les données pour les secteurs des ICI et des CRD.

4.1 Inventaire des matières résiduelles pour le secteur municipal

4.1.1 Les ordures ménagères

La masse totale de production de déchets pour les municipalités a été calculée à partir des données fournies par la Régie Beauce-Sud, la Régie des Etchemins et la MRC de Bellechasse. Il est important de mentionner que les LES d'Armagh et de Saint-Côme sont tous deux dotés d'une balance. La compilation des données nous a permis d'avancer que la masse totale de déchets générés pour l'ensemble du secteur municipal de la MRC des Etchemins est approximativement de 5059 tonnes (t).

Tableau 15 Quantité de matière enfouie pour le secteur municipal en 2005 en tonnes

Matières	MRC de Bellechasse	Des Etchemins	Beauce-Sud	Total
Papier	122	421	509	1052
Carton	31	106	128	264
Verre	35	122	148	305
Métaux	18	62	75	155
Plastique	39	133	161	332
Textiles	11	36	44	91
Bois	4	13	15	32
Putrescible	216	743	899	1858
Sanitaire	29	98	119	246
Composite	6	22	26	55
RDD	2	7	9	18
Encombrants	59	202	245	506
Autres	17	58	71	146
Total	588	2448	2023	5059

Source : Municipalités de la MRC des Etchemins, 2005
MRC de Bellechasse, 2005
Régie Beauce-Sud, 2005
Société VIA, 2005
Récupération Frontenac, 2005
Recyc-Québec, 2006

La répartition par matières a été effectuée d'après l'étude de CHAMAR-CRIQ-ROCHE (2001). Comme le démontre le tableau 15, les résidus putrescibles sont le type de matière le plus éliminé. À l'opposé, le verre est le matériau qui est le moins destiné au site d'enfouissement.

4.1.2 La collecte sélective des matières recyclables

Les données sur la quantité de matières recyclables recueillies lors de la collecte sélective sur le territoire de la MRC des Etchemins ont été fournies par les deux régies et la MRC de Bellechasse. Les quantités de matières rejetées lors du traitement des matières recyclables ont été fournis par les deux centres de tri qui desservent la région. Pour le secteur municipal, il a ainsi été possible d'estimer la quantité de matières recyclables collectées à 1157 t.

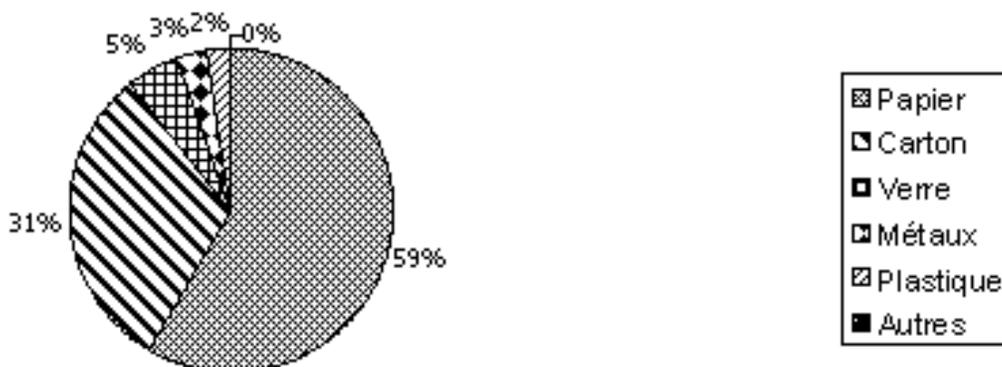
Tableau 16 Quantité de matière récupérée lors de la collecte sélective en 2005 en tonnes

Matières	MRC de Bellechasse	Des Etchemins	Beauce-Sud	Total
Masse recyclage	92	630	641	1363
Rejets	14	94	96	204
Papiers	47	321	327	694
Carton	9	60	61	130
Verre	12	85	86	183
Métaux	3	21	21	45
Plastiques	4	28	28	60
Autres	3	21	21	45
Masse nette	78	535	545	1157

Source : Municipalités de la MRC des Etchemins, 2005
MRC de Bellechasse, 2005
Régie Beauce-Sud, 2005
Société VIA, 2005
Récupération Frontenac, 2005

La répartition des matières recyclables sur le territoire de la MRC est basée sur la répartition établie par l'étude de Chamard-CRIQ-Roche (2001). Le papier et le carton sont les matières les plus récupérées, suivi du verre, des métaux et finalement du plastique.

Figure 6 Répartition des matières lors de la collecte sélective



Source : Chamard-CRIQ-Roche, 2001

4.1.3 Les résidus domestiques dangereux

Les résidus domestiques dangereux sont recueillis dans les trois municipalités faisant partie de la Régie Beauce-Sud, ainsi qu'à Lac-Etchemin et Sainte-Justine. Les données du tableau

17 présentent les quantités de RDD recueillis en 2005, alors que le tableau 18 présente en détail les types de matières récupérées lors de la collecte des RDD qui s'est déroulée au printemps 2005.

Tableau 17 Résidus domestiques dangereux recueillis sur le territoire en 2005 en tonnes

Type de RDD	MRC de Bellechasse et Régie des Etchemins	Régie Beauce-Sud	Total
Peintures	3,0	1,2	4,2
Huiles	0,9	0,9	1,7
Organiques	1,0	0,6	1,6
Inorganique	0,2	0,3	0,5
Autres	nd	1,1	1,1
Total	5,0	4,1	9,1

Source : Municipalités de la MRC des Etchemins, 2006
Régie Beauce-Sud, 2006
Peintures récupérées du Québec, 2006

Tableau 18 RDD recueillis lors de la collecte réalisée par la Régie Beauce-Sud en 2005 pour Sainte-Aurélie, Saint-Prosper et Saint-Zacharie

RDD	Quantité collectée (kg)
Batteries d'auto	957
Piles sèches	95
Huiles usagées	848
Pesticides	25
Inflammable	383
Acides réguliers	12
Bases	32
Médicaments périmés	5
Piles rechargeables	81
Peinture	1196
Aérosols	13
Solvants	183
Petites bouteilles de propane	7
Filtres huile	8
Aérosols peintures	12
Aérosols huile	1

Source : Régie Beauce-Sud, 2006

La collecte de RDD pour les trois municipalités de la Régie Beauce-Sud a permis de récupérer environ 4 t de résidus. De plus, il y a environ deux tonnes de piles qui sont récupérées via les garages de toute la MRC des Etchemins. Au total, c'est un peu plus de 9 t de RDD qui sont recueillis sur le territoire de la MRC à chaque année.

4.1.4 Les résidus organiques

Seul les feuilles et les autres résidus verts, principalement des sapins de Noël, sont recueillis par des collectes spéciales. Toutefois, certaines municipalités n'ont pas compilé les quantités recueillies, de sorte que le total des résidus organiques mis en valeur est en réalité plus élevé celui qui est inscrit dans le tableau 19.

Tableau 19 Résidus organiques collectés en 2005 en tonnes

Municipalités	Collecte à trois voies	Résidus organiques	Feuilles seulement	Résidus verts	Autres	Total
Lac-Échemin	0	nd	nd	1,08	0	1,08
Saint-Benjamin	0	0	0	0	0	0
Saint-Cyprien	0	0	0	0	0	0
Sainte-Justine	0	0	0	nd	0	0
Saint-Louis	0	0	0	0	0	0
Saint-Luc	0	0	0	0	0	0
Sainte-Rose	0	0	0	0	0	0
Saint-Camille	0	0	0	0,65	0	0,65
Saint-Magloire	0	0	0	nd	0	0
Sainte-Sabine	0	0	0	nd	0	0
Sainte-Aurélie	0	0	20,98	5,98	0	26,97
Saint-Prosper	0	0			0	
St-Zacharie	0	0			0	
Total	0	0	20,98	7,71	0	28,70

Source : Municipalités de la MRC des Etchemins, 2006
MRC de Bellechasse, 2006
Régie Beauce-Sud, 2006
Régie des Etchemins, 2006

4.1.5 Les matériaux secs

Les données quantitatives concernant les matériaux secs ne sont pas disponibles. Il est donc très difficile d'estimer la quantité de matériaux pour le secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition. Les seules informations que nous avons pu obtenir sont les précisions venant du ministère des Transports (MTQ) et concernant les matériaux de rénovation et construction des routes et des ponts. En ce qui concerne les routes et les ponts sous la responsabilité du MTQ, tous les matériaux sont valorisés. Le remblaiement est la principale utilisation pour la valorisation de ces résidus. Pour les routes relevant des instances municipales, la disposition des matériaux secs est laissée à la discrétion des entrepreneurs ou de la municipalité. Cependant, l'élimination de ces matériaux ne serait pas une pratique courante.

En ce qui concerne les travaux de construction, de rénovation et de démolition des bâtiments, il n'y a pas de statistiques quantitatives ni de précision sur leur destination.

4.1.6 Le textile et les encombrants

Les seules informations que nous disposons pour la récupération du textile, sont les quantités qui ont été recueillies lors de la collecte des RDD par la Régie Beauce-Sud. Cette quantité est évaluée à 220,20 kg de textiles et de jouets. Le Grenier des trouvailles ne compile pas de

statistiques sur la quantité de textiles recueillis et celles d'Entraide Diabétique du Québec ne sont pas disponibles.

Les données pour la collecte des encombrants proviennent de la Ressourcerie Bellechasse. Les encombrants récupérés et valorisés chaque année par cet organisme représentent environ 43 t de matière. À la Régie Beauce-Sud, la quantité d'encombrants n'est pas disponible.

4.1.7 Les matières consignées

Les données ont été obtenues auprès de Recyc-Québec

Tableau 20 Matières consignées récupérées et valorisées pour l'année 2000 en tonnes

Matières	Quantités vendues	Quantités récupérées
Aluminium	35	26
Plastique	31	23
Verre	51	38
Total	117	87

Source : www.recyc-quebec.gouv.qc.ca, 2003

4.1.8 Les pneus

Les données pour la collecte des pneus nous viennent de deux sources différentes, soit Recyc-Québec et la régie Beauce-Sud. Selon Recyc-Québec, les pneus valorisés et récupérés sur le territoire de la MRC des Etchemins sont au nombre de 7418 unités ÉPA, équivalent à 59,34 t. Ceux recueillis par la Régie Beauce-Sud lors de la collecte de RDD sont au nombre de 253, soit un équivalent de 2,03 t.

4.1.9 Les boues de fosses septiques et les boues municipales

Les boues de fosses septiques vidangées sont comptabilisées par la MRC, au Centre de traitement. Compte tenu que depuis 2004 les boues déshydratées sont destinées au lieu d'enfouissement sanitaire d'Armagh et que des appareils de mesure sont utilisés pour évaluer les volumes enfouis, nous comptons 210 t de boues déshydratées enfouies à ce LES pour l'année 2005.

Par ailleurs, comme le démontre le tableau 22, les données concernant le volume des boues municipales sont plutôt limitées. En effet, plusieurs municipalités n'ont pas encore vidangé leurs installations ou l'ont fait il y a plusieurs années. Toutefois, certaines municipalités ont envoyé au Centre de traitement de petites quantités de boues au cours de l'année 2005.

Tableau 21 Boues de fosses septiques en 2005

Municipalités	Nombre de résidences		Total résidences non-desservies	Analyse de boues	Existence d'un règlement municipal	Boues éliminées		Boues valorisées		Quantités totales générées (tm)
	permanentes	saisonnnières				Moyen	Quantité (tm)	Moyen (tm)	Quantité	
Lac-Échemin	519	256	775	oui	non	Déshydratation et enfouissement	62	Aucun	0	62
Sainte-Aurélie	215	54	269	oui	non	Déshydratation et enfouissement	8	Aucun	0	11
Saint-Benjamin	170	54	224	oui	non	Déshydratation et enfouissement	7	Aucun	0	9
Saint-Camille	199	66	266	oui	non	Déshydratation et enfouissement	5	Aucun	0	6
Saint-Cyprien	135	50	185	oui	non	Déshydratation et enfouissement	4	Aucun	0	5
Sainte-Justine	240	72	312	oui	non	Déshydratation et enfouissement	11	Aucun	0	16
Saint-Louis	160	62	222	oui	non	Déshydratation et enfouissement	6	Aucun	0	8
Saint-Luc	144	118	263	oui	non	Déshydratation et enfouissement	6	Aucun	0	9
Saint-Magloire	237	107	344	oui	non	Déshydratation et enfouissement	2	Aucun	0	2
Saint-Prosper	552	130	682	oui	non	Déshydratation et enfouissement	27	Aucun	0	38
Sainte-Rose	338	95	433	oui	non	Déshydratation et enfouissement	24	Aucun	0	33
Sainte-Sabine	126	87	213	oui	non	Déshydratation et enfouissement	9	Aucun	0	12
Saint-Zacharie	397	178	576	oui	non	Déshydratation et enfouissement	10	Aucun	0	14
Total	3434	1329	4763				180			227

Source : MRC des Etchemins, 2006

Tableau 22 Installations de traitement des boues municipales en 2005

Municipalités	Traitement	Vidange prévue (date)	Dernière vidange (date)	Volume des boues vidangées
Lac-Etchemin	Étangs aérés	2003	2001	475 m ³
Sainte-Aurélie	Étangs aérés	(Conjointement avec Saint-Zacharie)		
Saint-Benjamin	Étangs aérés	2015	aucun	aucun
Saint-Camille	Étangs aérés	2016	aucun	aucun
Saint-Cyprien	Étangs aérés	2016	nd	nd
Sainte-Justine	Étangs aérés	nd	1992	nd
Saint-Louis	Ne s'applique pas	-	-	-
Saint-Luc	Étang non-aérées	nd	aucun	nd
Saint-Magloire	Infiltration rapide	2003-2004	nd	nd
Saint-Prosper	Étangs aérés	nd	nd	nd
Sainte-Rose	Étangs aérés	2015	aucun	aucun
Sainte-Sabine	Ne s'applique pas	-	-	-
Saint-Zacharie	Étangs aérés	2021	2001	139,66 t

Source : Municipalités de la MRC des Etchemins, 2005

4.1.10 Synthèse des matières résiduelles générées pour le secteur municipal

Pour le secteur municipal, la synthèse des données concernant les résidus amassés lors des différentes collectes à permis d'estimer la quantité totale de matières résiduelles à 6459 t, excluant les boues.

Tableau 23 Bilan des différentes collectes pour le secteur municipal en 2005 en tonnes

Matières	Déchets	Collecte sélective	Collecte RDD	Résidus verts	Résidus putrescibles	Collecte encombrants	Collecte textiles	Matières consignées	Collecte de pneus	Collecte métaux
Papier	1052	694	na	na	na	na	na	na	na	na
Carton	264	130	na	na	na	na	na	na	na	na
Verre	305	183	na	na	na	na	na	38	na	na
Métaux	155	45	na	na	na	na	na	26	na	14
Plastique	332	60	na	na	na	na	na	23	na	na
Textiles	91	na	na	na	na	na	nd	na	na	na
Bois	32	na	na	na	na	na	na	na	na	na
Putrescible	1858	na	na	8	21	na	na	na	na	na
Sanitaire	246	na	na	na	na	na	na	na	na	na
Composite	55	na	na	na	na	na	na	na	na	na
RDD	18	na	9	na	na	na	na	na	na	na
Encombrants	506	na	na	na	na	43	na	na	na	na
Autres	146	45	nd	na	na	na	na	na	61	na

Le tableau 24 présente sensiblement les mêmes informations que le précédent, cependant la répartition des matières est effectuée selon que la matière est éliminée ou valorisée.

Tableau 24 Répartition des matières éliminées et valorisées du secteur municipal en 2005 en tonnes

Matières	Déchets	Total valorisation	Total
Papier	1052	694	1746
Carton	264	130	394
Verre	305	221	526
Métaux	155	85	240
Plastique	332	83	416
Textiles	91	0	91
Bois	32	0	32
Putrescible	1858	29	1886
Sanitaire	246	0	246
Composite	55	0	55
RDD	18	9	27
Encombrants	506	43	549
Autres	146	107	252
Total	5059	1400	6459
Taux de récupération (%)	22		

L'analyse de ces deux tableaux permet de constater les forces et les faiblesses de la MRC des Etchemins en ce qui concerne la gestion des matières résiduelles. Les données démontrent qu'il y a peu de mise en valeur pour les matériaux qui ne sont pas amassés par la collecte sélective. Le textile, le bois les fibres sanitaires et les composites ont des données incomplètes, ce qui explique leur valorisation nulle. Les matières putrescibles sont les moins mis en valeur sur le territoire. Des mesures spéciales pour la valorisation de ces matériaux incluant la réduction à la source devront être mises en place pour ce type de matière.

Les différents tableaux démontrent également que certaines informations sur la mise en valeur ou l'élimination de matériaux ne sont pas disponibles. Des actions devront donc être mises en œuvre afin d'avoir un portrait plus complet de la situation de la gestion des matières résiduelles sur le territoire.

Il est également possible de remarquer que le taux de récupération est assez élevé, soit de 22%. Pour l'ensemble du Québec, le taux de récupération réel des matières recyclables se situerait autour de 16%. (Vecteur environnement, 2001). La validité du taux de mise en valeur obtenu pour la MRC pourra être confirmée ultérieurement lors du suivi du plan.

4.2 Inventaire des matières résiduelles pour le secteur des ICI

4.2.1 Méthodologie

Il y a peu de d'information en ce qui concerne la production des matières résiduelles des ICI situés sur le territoire de la MRC. Afin d'acquérir de l'information, nous avons dû élaborer une méthode de collecte de données par l'administration d'un questionnaire.

Selon la liste fournie par le CLD des Etchemins, la MRC compte 922 entreprises. Afin d'avoir une idée de la quantité de matières générées par celles-ci, nous avons soumis un

questionnaire à 272 entreprises sur le territoire. Ces entreprises ont été sélectionnées selon deux critères :

L'entreprise doit avoir cinq employés ou plus ;

Si l'entreprise a moins de cinq employés, elle doit être susceptible de générer une quantité importante de matières résiduelles.

Nous avons considéré que les petites entreprises, soit celles qui n'ont pas été sélectionnées, ne génèrent pas de masses de déchets plus importantes que les ménages familiaux. C'est pourquoi elles n'ont pas été incluses dans les statistiques des ICI.

Le questionnaire qui a été employé est celui proposé à l'annexe 5 du *Guide d'élaboration d'un plan de gestion des matières résiduelles (2001)*. Les questionnaires ont été transmis par la poste avec une enveloppe pré-affranchie. Sur les 272 entreprises sollicitées, 102 ont répondu, pour un taux de réponse de 38%, ce qui est acceptable. Les réponses des entreprises qui ont participé ont été extrapolées aux entreprises (du même secteur) qui n'ont pas répondu. Malgré un taux de réponses acceptable, les informations fournies par les entreprises sont plutôt discutables. Certaines questions du questionnaire étaient ambiguës pour les répondants, amenant ainsi des réponses inutilisables. Nous avons tout de même décidé de comptabiliser les données recueillies et nous avons également eu recours à l'étude de CHAMAR-CRIQ-ROCHE (2001) pour estimer la quantité de matières générées par certains secteurs, dont l'éducation.

Avec les données que nous disposons, nous avons pu estimer la quantité de résidus générés pour les ICI. Suite aux recommandations du comité du PGMR et suite à l'analyse des données, le total des matières résiduelles générées par les ICI a été abaissé.

4.2.2 La production des déchets

L'estimation de la quantité de déchets générés par les ICI a révélé une production de 3054 t de déchets par année. Certaines données compilées à partir des réponses aux questionnaires nous paraissent néanmoins discutables. Une nouvelle méthode de cueillette de données pourrait être envisagée lors du suivi du plan de gestion

Tableau 25 Quantité de matière enfouie pour le secteur de ICI en 2003

Matières	Quantités éliminées (t/an)
Papier	302
Carton	334
Verre	309
Métaux	194
Plastique	515
Textile	129
Matières organiques	688
Bois	86
Rés. construction	289
Autres	210
TOTAL	3054

Source : Questionnaire aux entreprises de la MRC des Etchemins, 2003

4.2.3 Les matières recyclables

Il est possible d'effectuer les mêmes constatations pour les matières recyclables que pour les déchets. Le tonnage total qui est de 1926 t de matières récupérées peut s'avérer une estimation convenable.

Tableau 26 Quantité de matière recyclée en 2003 en tonnes

Matières	Quantités recyclées
Papier	924
Carton	617
Verre	89
Métaux	38
Plastique	60
Textile	5
Autres	192
Total	1926

Source : Questionnaire aux entreprises de la MRC des Etchemins, 2003

4.2.4 Bilan des matières résiduelles générées pour le secteur des ICI

Les données précédentes qui concernent la production de matières résiduelles par les ICI ont été regroupées dans le tableau synthèse suivant afin d'avoir un aperçu général de la situation.

Tableau 27 Quantité de matières résiduelles générées pour le secteur des ICI en 2003 en tonnes

Type de matières	Secteur des ICI		
	Élimination	Mise en valeur	Total généré
Papier	302	924	1226
Carton	334	617	951
Verre	309	89	398
Métaux	194	38	232
Plastique	515	60	575
Textile	129	5	134
Résidus organiques	688	nd	688
Fibres sanitaires	nd	nd	nd
RDD	nd	nd	nd
Matériaux secs	289	nd	289
Bois	86	nd	86
Pneus	nd	nd	nd
Autres	210	192	402
Total	3056	1926	4982
Taux de récupération	39%		

Les données que nous possédons présentement démontrent que le papier et le carton sont les matières les plus générées par les ICI. Ce qui est étonnant, c'est la quantité de carton et papier qui est destiné à l'enfouissement.

La synthèse des données du tableau 27 permet de conclure à un taux de récupération de 39%. Selon le ministère de la Faune et de l'Environnement (1998), le taux réel de récupération serait pour l'ensemble du Québec est de 60% (Vecteur environnement, 2001).

4.3 Inventaire des matières résiduelles pour le secteur de CRD

4.3.1 Méthodologie

Les résidus du secteur de CRD ont été évalués en tenant compte de la répartition évoquée dans le *Bilan 2000 de la gestion des matières résiduelles au Québec (Recyc-Québec, 2002)*. Ce chiffre est une estimation qui permet de donner un certain ordre de grandeur. Il n'est pas possible de savoir pour l'instant la répartition par type de matières pour ce secteur.

Tableau 28 Quantité de matières résiduelles générées pour le secteur de CRD en 2005 en tonnes

Type de matières	Secteur des CRD		
	Élimination	Mise en valeur	Total généré
Papier	nd	nd	nd
Acier	nd	nd	nd
Granulats	nd	nd	nd
Bois	nd	nd	nd
Autres	nd	nd	nd
Total	5095	nd	5095
Taux de récupération	nd		

Source : Bilan 2004 de la gestion des matières résiduelles au Québec, 2006

4.4 Synthèse des matières résiduelles générées sur le territoire de la MRC des Etchemins

Le tableau 29 présente la répartition des matières résiduelles par secteur et type de matière et le tableau 30 démontre la répartition selon les types de collecte. L'évaluation de la production totale de résidus générés sur le territoire de la MRC des Etchemins s'élève à 16536 t. Le secteur résidentiel génère 39,1% des résidus, tandis que les secteurs des ICI et des CRD produisent respectivement 30,1% et 30,8% des résidus. Les résidus organiques sont les matières les plus générées, suivies le papier et le carton.

Tableau 29 Synthèse des matières résiduelles produites sur le territoire de la MRC des Etchemins

Matières	Municipal		ICI		CRD		Total
	Élimination	Valorisation	Élimination	Valorisation	Élimination	Valorisation	
Papier	1052	694	302	924	nd	nd	3089
Carton	264	130	334	617	nd	nd	1375
Verre	305	221	309	89	nd	nd	958
Métaux	155	85	194	38	nd	nd	532
Plastique	332	83	515	60	nd	nd	1027
Textiles	91	0	129	5	nd	nd	236
Bois	32	0	86	nd	nd	nd	121
Putrescible	1858	29	688	nd	nd	nd	2781
Sanitaire	246	0	nd	nd	nd	nd	273
Composite	55	0	nd	nd	nd	nd	61
RDD	18	9	nd	nd	nd	nd	29
Encombrants	506	43	nd	nd	nd	nd	549
Matériaux secs	nd	nd	289	nd	nd	nd	289
Autres	146	107	210	192	nd	nd	670
Total	5059	1400	3056	1926	5095	nd	11990
Taux de récupération (%)	22		39		nd		

Tableau 30 Bilan synthèse de la mise en valeur et de l'élimination des matières résiduelles sur le territoire de la MRC des Etchemins

Matières	Secteur municipal	Secteur ICI	Secteur CRD	Total
MISE EN VALEUR				
Collecte sélective des recyclables	1157	1729	nd	2886
Résidus organiques	29	nd	nd	29
Résidus domestiques dangereux	9	nd	nd	9
Matériaux secs	nd	nd	nd	0
Textile	nd	5	nd	5
Encombrants	43	nd	nd	43
Pneus hors usages	61	nd	nd	61
Contenants consignés à rempl. unique	87	nd	nd	87
Autres	14	192	nd	205
SOUS-TOTAL: MATIÈRES MISE EN VALEUR	1400	1926	nd	3326
ÉLIMINATION				
Incinération	0	0	nd	0
Enfouissement sanitaire	5059	3056	5095	13210
Dépôt en tranchée	0	0	nd	0
Dépôt de matériaux secs	0	0	nd	0
Dépôt en milieu nordique	0	0	nd	0
SOUS-TOTAL: ÉLIMINATION	5059	3056	5095	13210
MATIÈRES GÉNÉRÉES TOTALES	6459	4982	5095	16536
Taux de récupération (%)	22	39	nd	
POPULATION TOTAL (décret 2005)				17853
GÉNÉRATION PER CAPITA (t/pers/an)				0,93

Les différents bilans sur la quantité de matières résiduelles générées ont permis de dresser un portrait de la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC. L'analyse des données

a également permis d'identifier des lacunes dans la valorisation de certaines matières. Afin de rencontrer les objectifs de valorisation fixés par la *Politique*, des actions doivent être mises en place selon la hiérarchie des 3RV-E (réduction à la source, réemploi, recyclage, valorisation et élimination).

CHAPITRE 5 ORIENTATIONS ET PROPOSITIONS DE MISE EN OEUVRE

Le présent chapitre mentionne les objectifs de valorisation que la MRC des Etchemin s'est donnés ainsi que le bilan de masse prévu en 2008. De plus, il y est question des orientations de la MRC des Etchemins face à la gestion des matières résiduelles sur son territoire. Les orientations sont des lignes directrices qui déterminent la spécificité du territoire pour la gestion des matières résiduelles. Elles ont été établies en fonction de l'analyse des données présentées au chapitre précédent. Suite à l'identification des orientations retenues, une description des services à mettre en place pour atteindre les objectifs énoncés dans la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998- 2008* sera présentée, de même que les coûts et l'échéancier de mise en place. L'annexe 2 constitue la synthèse des actions de mise en œuvre.

5.1 Objectifs de valorisation et bilan de masse

La Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008 a établi des objectifs de récupération pour certains types de matières et la MRC des Etchemins s'engage à tendre vers ces objectifs. D'après les données disponibles, les contenants consignés à remplissage unique de bière et de boissons gazeuses sont les seules matières dont l'objectif de valorisation serait déjà atteint. Les calculs sont basés sur les quantités de matières générées en 2005. Pour 2006, les objectifs de valorisation sont faibles puisqu'il est prévu que le plan de gestion des matières résiduelles ne sera en vigueur qu'à la fin de cette année. Pour les années subséquentes, les objectifs de valorisation augmenteront graduellement.

Tableau 31 Objectifs de valorisation de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008

Matières	Quantité générée en 2005 (tm)	Quantité pouvant être valorisée (tm)	Objectifs de la Politique (%)	Objectifs de la Politique (tm)	Quantité valorisée en 2005 (tm)	Quantité restante à valoriser (tm)	Quantité restante à valoriser (%)
Fibres	2140	1889	60	1134	824	310	16
Verre	488	431	60	259	183	76	18
Métaux	214	189	60	113	59	54	29
Plastique	393	347	60	208	60	148	43
Encombrants	549	485	60	291	43	248	51
Putrescible	1886	1666	60	999	29	971	58
Textiles*	91	80	50	40	nd	nd	nd
RDD	27	24	75	18	9	9	37
Contenants consignés	117	103	80	83	87	Atteint	Atteint
Aluminium non signé*	nd	nd	20	nd	nd	nd	nd
Total	5905	5214		3144	1294	1815	

* Des actions de mise en œuvre proposés à l'orientation 1, action 1 au point 5.4.1.1 permettront de déterminer les quantités de matières résiduelles restantes à valoriser.

Tableau 32 Objectifs de valorisation de la MRC, 2006 à 2008

Matières	Quantités valorisées par année						Objectifs de la Politique (t)	Objectifs de la Politique (%)**
	2006		2007		2008			
	(t)	(%)**	(t)	(%)**	(t)	(%)**		
Fibres	880	47	994	53	1145	61	1134	60
Verre	196	45	226	52	261	60	259	60
Métaux	65	34	87	46	114	60	113	60
Plastique	78	22	137	39	209	60	208	60
Encombrants	91	19	188	39	295	61	291	60
Putrescible	195	12	562	34	1028	62	999	60
Textiles*	nd	nd	nd	nd	nd	nd	40	50
RDD	10	43	13	55	18	75	18	75
Consignés	88	85	89	86	90	87	83	80
Aluminium non consigné*	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	20
Total	1604		2296		3160		3144	

* Des actions de mise en oeuvre proposés à l'orientation 1, action 1 au point 5.4.1.1 permettront de déterminer les quantités de matières résiduelles restantes à valoriser.

** Pourcentage de la quantité pouvant être valorisée

5.2 Définition des orientations

Afin d'atteindre les objectifs de valorisation qu'elle s'est donnés, la MRC se doit d'établir des grandes orientations qui vont déterminer les actions de mises en oeuvre pour la gestion des matières résiduelles d'ici 2008. Ces orientations vont dans le même sens que celles proposées par la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*, et par le fait même sont en conformité avec l'article 53.3 de la LQE. Les orientations déterminées pour le territoire de la MRC des Etchemins sont au nombre de cinq :

- Améliorer les connaissances relatives à la production de matières résiduelles ;
- Implanter de nouveaux services pour la collecte des matières résiduelles ou optimiser la participation des services déjà existants ;
- Valoriser la matière organique (matières putrescibles et résidus verts) ainsi que les boues municipales et de fosses septiques ;
- Miser sur la sensibilisation et l'éducation relative à la gestion des matières résiduelles selon les 3RV-E ;
- Améliorer le réseau des déchetteries dans la MRC.

5.3 Services à mettre en place

La MRC des Etchemins n'est gestionnaire que d'une seule infrastructure reliée à la gestion des matières résiduelles sur le territoire, soit le Centre de traitement des boues de fosses septiques. Bien que les autres installations de traitement soient situées hors du territoire de la MRC, celle-ci demeure pro-active et de fera tous les efforts nécessaires pour l'atteinte des objectifs de mise en valeur édictés dans la *Politique*. C'est ainsi qu'une série d'actions qui favorisent la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation des matières résiduelles ont été pensées et seront mises en place dans les années à venir. Les pages suivantes font mention des idées retenues.

L'un des principaux défis de la MRC réside dans le fait que deux régies, une MRC et plusieurs transporteurs différents interviennent dans la gestion des matières résiduelles sur le territoire. Les orientations de la MRC devront donc s'adapter au plan de gestion des matières résiduelles des MRC où se situent les infrastructures d'élimination utilisées par les municipalités des Etchemins.

La réalisation des actions de mise en œuvre proposées s'étendra de 2006 à 2008. Pour chacune d'entre elles, un échéancier a été déterminé, lequel pourra être ajusté en fonction des constatations relevées lors des suivis du plan. De plus, un coût pour chacune des actions a été estimé. Pour certaines d'entre elles toutefois, le coût n'a pas été déterminé puisque la MRC va se baser sur les suivis annuels du plan pour déterminer quelles actions sont à privilégier, et par conséquent les montants d'argent qui leur seront alloués.

5.4 Orientations et actions de mise en œuvre

5.4.1 Orientation 1 : Améliorer les connaissances relatives à la production des matières résiduelles

5.4.1.1 Orientation 1, action 1 : La collecte d'informations

Parmi toutes les collectes qui sont présentement établies dans la MRC des Etchemins, la collecte des ordures ménagères, celle des boues de fosses septiques et celle des boues municipales sont les seules dont on possède les quantités exactes de matières résiduelles totales recueillies. Pour les autres, les statistiques sont soit non disponibles, soit incomplètes ou soit estimées. De plus, la répartition réelle des différentes matières recueillies lors de la collecte sélective, de la collecte des ordures ménagères et celle des matières organiques est inconnue. Plus particulièrement, pour les deux premiers types de collecte, la répartition provient de l'étude de CHAMAR-CRIQ-ROCHE (2000). Or, cette dernière constitue une moyenne provinciale et par conséquent, ne tient pas compte de la réalité propre à la MRC des Etchemins. Il y aurait donc lieu, afin d'atteindre les objectifs que la MRC s'est fixés, de bien connaître les quantités de matières résiduelles enfouies et valorisées. En effet, une telle connaissance permettra d'effectuer un suivi annuel et d'ajuster les actions à entreprendre afin d'atteindre les objectifs de récupération. Enfin, il est nécessaire que tous les intervenants impliqués dans la gestion des matières résiduelles pour le territoire de la MRC collaborent étroitement avec celle-ci afin de lui fournir les données dont elle aura besoin.

Les actions de mise en œuvre sont :

Pour chaque type de matières résiduelles enfouies ou valorisées, demander aux entreprises, organismes, municipalités ou régies responsables de leur collecte et de leur valorisation à fournir des statistiques

- Coûts : 5000\$/an
- Échéancier : 2007 à 2008
- Au besoin, soutenir techniquement et financièrement les deux ressourceries desservant la MRC pour la compilation de statistiques de récupération
 - Coûts : 1800\$/an
 - Échéancier : 2007 à 2008

- Au besoin, soutenir techniquement et financièrement le Grenier des trouvailles pour la compilation de statistiques de récupération
 - Coûts : 900\$/an
 - Échéancier : 2007 à 2008

5.4.2 Orientation 2 : Implanter de nouveaux services pour la collecte des matières résiduelles ou optimiser l'utilisation de ceux existants

5.4.2.1 Orientation 2, action 1 : La récupération des RDD

Les résidents de la MRC peuvent aller porter leurs peintures usagées et leur RDD organiques à la COOP de Sainte-Justine ou à une quincaillerie de Lac-Etchemin. De plus, Sainte-Justine et Lac-Etchemin mettent à la disposition de leurs citoyens une déchetterie où ils peuvent y déposer leurs peintures et huiles usagées, de même que leurs RDD organiques et inorganiques. Enfin, les citoyens des trois municipalités desservies par la Régie Beauce-Sud ont accès annuellement à une collecte de résidus domestiques dangereux. Aucune autre action n'est effective sur le reste du territoire. La MRC doit donc envisager de mettre en place des mesures qui favoriseront la récupération des RDD, afin d'éviter que ces derniers soient destinés au site d'enfouissement.

Scénario 1 : La diffusion de l'information pour les services déjà en place

Afin d'augmenter la quantité de RDD valorisés, il est important que les citoyens prennent conscience qu'il existe des alternatives à l'enfouissement de ces matières. Ils doivent également bien connaître les endroits et les modalités des collectes de RDD auxquelles ils peuvent d'ores et déjà participer. Nous proposons donc une diffusion de l'information concernant les services de collecte des RDD présentement en place.

Scénario 2 : La collecte ponctuelle

L'entreprise « *Peintures récupérées du Québec inc.* » fournit des bacs aux municipalités et aux entreprises afin que les citoyens puissent aller y déposer leurs peintures, huiles, produits organiques et inorganiques et se charge de la collecte et du traitement des résidus qu'elle recueille. La collecte des peintures et des huiles est gratuite lorsque les installations sont situées sur des terrains appartenant aux municipalités. Pour les organiques et les inorganiques, en plus des frais exigés pour leur collecte, un autre montant doit être déboursé pour la formation obligatoire d'un employé municipal. En effet, un employé doit être présent sur place afin que les citoyens puissent aller déposer leur RDD. Les Peintures récupérées du Québec inc. fournissent aussi les données relatives aux quantités de RDD qu'elle ramasse. Nous proposons que toutes les municipalités offrent la cueillette des peintures et des huiles par le biais de Peintures récupérées au Québec et qu'au minimum les cinq municipalités les plus peuplées assurent la cueillette des organiques et des inorganiques. Les municipalités pourront aussi s'affilier avec la Société de recyclage des piles rechargeables (RBRC), qui recueille les piles rechargeables et les téléphones cellulaires par le biais de son programme Cellàrecycler. Cet organisme fournit gratuitement des boîtes pour y déposer les piles et les téléphones. Le transport est également sans frais.

La MRC va aussi encourager les entreprises situées sur son territoire à adhérer aux programmes de cueillette des RDD développés par *Peintures récupérées du Québec inc.*, RCRB et le Programme québécois de gestion intégrée des pneus hors d'usage 2002-2008.

Les actions de mise en œuvre pour les deux scénarios de la collecte ponctuelle sont:

- Octroyer un contrat de collecte des peintures et des huiles usagées à l'entreprise les « *Peintures récupérées du Québec inc.* » pour les municipalités de la MRC qui n'offrent pas ce service.
 - Coût : Aucun
 - Échéancier : 2006
- S'assurer auprès des municipalités ayant une entente avec les « *Peintures récupérées du Québec inc.* » pour la collecte des peintures et des huiles usagées du maintien de celle-ci.
 - Coût : Aucun
 - Échéancier : 2006 à 2008
- Octroyer un contrat de collecte des RDD organiques et inorganiques à l'entreprise les « *Peintures récupérées du Québec inc.* » pour les municipalités de la MRC qui n'offrent pas ce service.
 - Coût :
 - Abris : 3 x 3000\$ = 9000\$
 - Formation : 700\$ (maximum 12 personnes)
 - Échéancier : 2007
- S'assurer auprès des municipalités ayant une entente avec les « *Peintures récupérées du Québec inc.* » pour la collecte des RDD organiques et inorganiques du maintien de celle-ci.
 - Coût : Aucun
 - Échéancier : 2006 à 2008
- Incrire au programme Cellàrecycler de RBRC chacune des municipalités qui ne le sont pas déjà.
 - Coût : Aucun
 - Échéancier : 2006
- Inviter les entreprises de la MRC à adhérer aux programmes de cueillette des RDD développés par *Peintures récupérées du Québec inc.*, RCRB et la Programme québécois de gestion intégrée des pneus hors d'usage 2002-2008.
 - Coûts : 500\$/an
 - Échéancier : 2006 à 2008
- Faire un suivi de l'implantation des services de collecte des RDD et diffuser l'information aux citoyens.
 - Coûts : 500\$/an
 - Échéancier : 2006 à 2008
- Inviter les citoyens à disposer de leurs RDD dans les sites de collecte prévus à cet effet.
 - Coûts : 500\$/an
 - Échéancier : 2006 à 2008

Scénario 3 : La collecte annuelle

Le suivi du PGMR permettra d'évaluer les résultats obtenus par la collecte ponctuelle de RDD. Si nécessaire, une collecte annuelle de RDD pourra alors être implantée. Idéalement, cette collecte devra se tenir au même endroit et à la même période à tous les ans afin de créer une habitude de participation chez les citoyens.

La collecte annuelle de RDD est avantageuse par le fait qu'elle ne nécessite pas de personnel permanent et qu'il n'y a pas de gestion d'infrastructures. Si désiré, ce type de collecte permet également d'amasser d'autres matériaux comme les pneus, le textile, (destiné aux comptoirs vestimentaires locaux), le matériel informatique ainsi que les jouets (destinés aux organismes locaux). Les coûts plus élevés que la collecte ponctuelle, la faible fréquence de l'événement et l'organisation qui doit être prise en compte à chaque année constituent les inconvénients de la collecte annuelle. Pour une première année d'opération, la collecte de RDD coûterait environ 2\$ par citoyen. Pour les années suivantes, les coûts se stabilisent à environ 1\$ par citoyen.

La collecte de RDD est un service qui devra s'étendre à la majorité des municipalités de la MRC. C'est pourquoi la MRC chapeautera l'organisation de cette activité, tout en s'assurant de la collaboration des municipalités. Enfin, afin de s'assurer du succès de cette activité, une campagne d'information et de promotion devra être mise en place.

Les actions de mise en œuvre sont :

- Réaliser une collecte de RDD une fois par année pour les municipalités qui ne sont pas desservies par ce type de collecte ou implanter le système de roll-off dans quelques endroits stratégiques sur le territoire.
 - Coûts :
 - 2007 : 21830\$, soit 2\$/citoyen, sauf ceux des municipalités de la région Beauce-Sud
 - 2008 : 10915\$, soit 1\$/citoyen, sauf ceux des municipalités de la région Beauce-Sud
 - Échéancier : 2007 à 2008
- Mettre en place une campagne d'information et de promotion de la collecte annuelle des RDD.
 - Coûts : 500\$/an
 - Échéancier : 2007 à 2008

5.4.2.2 Orientation 2, action 2 La collecte des encombrants et des textiles

Il n'y a aucune ressourcerie sur le territoire de la MRC des Etchemins pour recueillir les encombrants ou les textiles. La faible population des Etchemins et les ressources disponibles sur le territoire des MRC avoisinantes justifient la décision de ne pas considérer d'implanter un projet de ressourcerie pour le textile et les encombrants. Quant aux textiles, les municipalités réfèrent les citoyens au magasin Grenier des trouvailles ou à Entraide Diabétique. De plus, les municipalités membres de la Régie Beauce-Sud bénéficient d'une entente entre cette régie et la Ressourcerie Beauce-Sartigan, pour la collecte des encombrants et celle des textiles.

Les entreprises d'économie sociale n'ont pas de mandat environnemental. Souvent, elles ne sont pas en mesure de comptabiliser les encombrants recueillis. Il est également impossible d'affirmer que tous les résidus recueillis par ce type d'entreprises sont valorisés. Certains matériaux recueillis qui ne sont pas réemployables sont souvent destinés à l'élimination. Cependant, ces entreprises sont des ressources de valorisation non négligeables avec qui il faut s'associer. Le simple fait que ces entreprises soient en mesure

de nous indiquer la quantité de résidus récupérés sur le territoire serait nécessaire afin de se situer par rapport à la valorisation des encombrants et des textiles.

Les ressourceries sont une alternative environnementale aux entreprises d'économie sociale. Elles ont un mandat environnemental et tous les encombrants qui sont recueillis par ce magasin sont valorisés d'une manière quelconque. Ces dernières détournent donc une quantité importante de déchets des sites d'enfouissement, ce qui permet de réduire les coûts liés à l'enfouissement et favorise une plus longue vie aux LES. Il y a présentement deux ressourceries qui interviennent sur le territoire de la MRC. Celles-ci recueillent les encombrants et effectuent les réparations nécessaires pour qu'ils puissent être revendus. S'ils sont trop endommagés, les encombrants sont autant que possible revendus à des entreprises qui vont les transformer. Les citoyens peuvent également faire directement affaire avec ces entreprises de récupération. Il est donc important d'informer les citoyens de l'existence des ressourceries et de leurs modes de collecte. Il faut également faire savoir à la population qu'il existe des entreprises spécialisées dans la récupération de certains encombrants. Pour ce faire, un suivi de ces entreprises devra être effectué. Cela permettra aux divers intervenants de la gestion des matières résiduelles, notamment les municipalités, de mieux diriger les citoyens dans la disposition de leurs encombrants. En encourageant les entreprises qui recueillent des encombrants à tenir des statistiques de récupération, ce suivi permettra également d'avoir un meilleur aperçu de la quantité d'encombrants qui sont valorisés.

Par ailleurs, dans la MRC des Etchemins, la collecte des textiles est assurée par le Grenier des trouvailles et Entraide Diabétique du Québec. De plus, la Ressourcerie Beauce-Sartigan dessert les municipalités faisant partie de la Régie Beauce-Sud. Il est toutefois difficile d'obtenir des données en ce qui concerne la mise en valeur du textile. Afin d'améliorer les connaissances dans ce domaine à l'échelle du territoire, nous favoriserons la collaboration des entreprises à but non lucratif qui oeuvrent déjà au sein de la MRC. De plus, tout comme les encombrants, il faut faire connaître à la population les organismes qui recueillent des textiles. Par ailleurs, les points de collecte sont peu nombreux et plusieurs résidents doivent se rendre dans d'autres municipalités pour aller déposer leurs textiles. La collecte de ces derniers pourrait être stimulée si chaque municipalité disposait d'au moins un conteneur à textile. Afin d'encourager les organismes communautaires situés dans la MRC, cette dernière entend accorder la préséance à ces derniers dans l'octroi d'une collecte de textile et au niveau du soutien financier.

Les actions de mise en œuvre sont :

- Maintenir à jour et diffuser la liste des organismes ou entreprises qui recueillent des encombrants, en présentant pour chacun les matières qui sont recueillies et leur mode de collecte
 - Coûts : 100\$/an
 - Échéancier : 2007 à 2008
- Faire la promotion de la Ressourcerie Bellechasse et la Ressourcerie Beauce-Sartigan auprès de la population de la MRC en mettant l'accent sur le service de collecte porte-à-porte des encombrants
 - Coûts : 500\$/an
 - Échéancier : 2007 à 2008

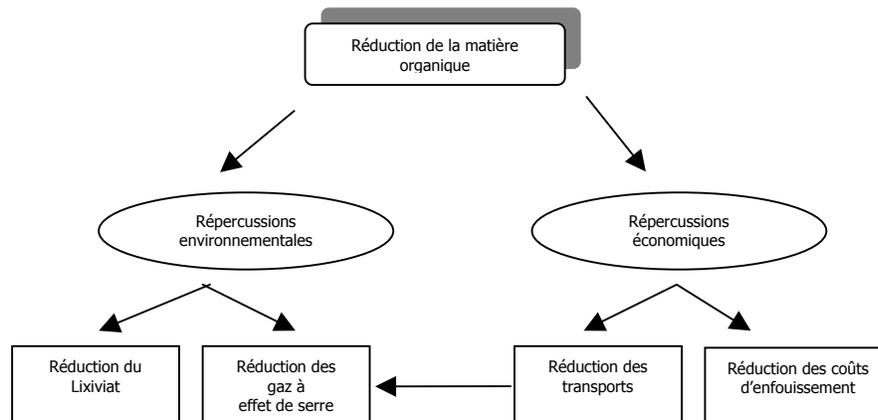
- Maintenir à jour et diffuser la liste des organismes qui recueillent des textiles et leur mode de collecte
 - Coûts : 100\$/an
 - Échéancier : 2007 à 2008
- Faire la promotion de l'organisme Grenier des trouvailles, de la Ressourcerie Beauce-Sartigan et d'Entraide diabétique du Québec auprès de la population de la MRC
 - Coûts : 500\$/an
 - Échéancier : 2007 à 2008
- S'assurer qu'il y ait au moins un conteneur à vêtements dans chacune des municipalités
 - Coûts : 16 500\$, soit 11 conteneurs à 1 500\$ chacun
 - Échéancier : 2007 à 2008
- Mettre en place un circuit pour la collecte des vêtements dans les conteneurs
 - Coûts : Aucun
 - Échéancier : 2007
- Accorder la préséance aux organismes communautaires situés sur le territoire de la MRC dans l'octroi d'une collecte de textile et au niveau du soutien financier.
 - Coûts : Aucun
 - Échéancier : 2006 à 2008

5.4.3 Orientation 3 : Valoriser la matière organique, ainsi que les boues municipales et de fosses septiques

Les résidus verts et les résidus de table représentent un pourcentage important des matières résiduelles éliminées. À elles seules, les matières putrescibles représentent plus de 40% des résidus domestiques, quant aux résidus verts, ils composent de 17% à 30% des matières destinées à l'élimination (CHAMAR-CRIQ-ROCHE, 2000). Pour maintes raisons d'ordre environnemental, il est nécessaire de valoriser ces résidus et de les détourner des sites d'enfouissement. La mise en valeur des matières organiques par le compostage permet notamment de:

- Réduire la quantité de résidus enfouis d'environ 40%, puisqu'un sac vert est composé de 19% de résidus de cuisine et 22% de résidus de jardin ;
- Économiser des sommes importantes pour les coûts de cueillette, de transport et de gestion des sites d'enfouissement ;
- Diminuer la pollution de l'air, puisque la décomposition de la matière organique en anaérobie dégage des biogaz, dont le méthane qui est l'un des principaux gaz à effet de serre ;
- Réduire la quantité de liquide contenu dans les déchets et ainsi éviter une contamination importante de l'eau (nappe phréatique et eau de surface) (Nova Envirocom, 2000).

Figure 7 Impacts de la réduction de la quantité de matière organique enfouie



Afin d'atteindre l'objectif de mise en valeur fixé par la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*, qui est de récupérer 65% des matières qui peuvent être valorisées, il est indéniable que la MRC doit mettre en place des actions qui permettront aux citoyens d'adopter de nouveaux comportements face à la disposition des matières organiques.

5.4.3.1 Orientation 3, action 1 : La valorisation des résidus organiques

Les résidus organiques sont les matières les plus présentes dans les ordures ménagères régulières d'un foyer. La valorisation à domicile de ces matières favoriserait l'atteinte de l'objectif, qui est de récupérer 60% de celles-ci. Présentement, peu de mesures de valorisation sont mises de l'avant sur le territoire afin de réduire la quantité de résidus organiques qui est destinée à l'enfouissement. Des actions s'imposent donc.

- En ce sens, nous considérons qu'étant donné la faible population de la MRC, son caractère rural et la faible densité du territoire (tableau 1), le compostage domestique se marie davantage avec les particularités rurales du territoire de la MRC des Etchemins que la collecte à trois voies.

Par conséquent, nous proposons l'implantation du compostage domestique au moyen de composteurs. L'objectif de la MRC des Etchemins est de distribuer 1014 composteurs d'ici 2008, ceux-ci permettant de valoriser environ 675 kg/an/famille de matières putrescibles². Cette distribution se fera par le biais de rencontres d'information mensuelles au cours desquelles les gens pourront se procurer leur composteur. Les municipalités devront en effet s'associer avec des entreprises fabriquant des composteurs pour les distribuer à leurs citoyens. Nous suggérons fortement que les municipalités gardent un inventaire d'environ

² Duplessis, Josée, Nova Envirocom. *Le compostage facilité : guide sur le compostage domestique*, 2002, 109p.

10 composteurs afin de répondre à la demande des citoyens qui désirent se procurer ce type de contenant. D'autres séances auront comme objectif de montrer aux citoyens comment fabriquer leurs propres composteurs. Des rencontres seront également organisées dans les écoles afin de sensibiliser les jeunes au compostage. Une campagne publicitaire, comprenant des messages à la radio, des annonces dans les journaux locaux et des affiches placées dans des endroits publics sera également mise en place spécifiquement pour le compostage. Afin d'encourager l'utilisation des composteurs, une subvention de 10\$ sera remise à l'achat d'un composteur. De plus, les municipalités devront offrir à leurs citoyens des sacs compostables. Les résidents de la MRC seront donc davantage conscientisés à l'importance du compostage et adopteront graduellement cette pratique dans leurs mœurs.

Les actions de mise en œuvre sont :

- Organiser des séances d'information mensuelles sur le compostage et distribuer des composteurs
 - Coût :
 - Main-d'œuvre : 7020\$/an, soit 45\$/séance mensuelle dans chaque municipalité
 - Composteurs : 10140\$, soit une subvention de 10\$/composteur
 - Échéancier : 2007 à 2008
- Mettre en place une campagne publicitaire faisant la promotion du compostage domestique
 - Coût :
 - Messages radiophoniques : 3000\$/an
 - Annonces dans les journaux : 1000\$/an
 - Affiches publicitaires : 1500\$/an
 - Échéancier : 2007 à 2008

5.4.3.2 Orientation 3, action 2 : La valorisation des résidus verts

Étant donné que la collecte à trois voies devrait à court terme être implantée seulement dans certains périmètres urbains, une collecte spécifique pour les résidus verts devrait être mise en place. Celle-ci permettrait de ramasser des volumes qui seraient trop importants pour être recueillis par la collecte à trois voies ou traités par le composteur. Elle pourrait aussi être mise en application pour les périodes de pointe de certains résidus, soit les feuilles mortes et les arbres de Noël.

En ce qui concerne la collecte de feuilles et de gazon, nous favoriserons en premier lieu la réduction à la source en incitant les propriétaires à laisser ces résidus sur le sol. Cette méthode est une action qui n'implique aucun coût et peu d'effort pour les citoyens. En plus d'être économique, cette pratique permet une régénération du sol. En second lieu, afin d'augmenter au maximum la valorisation des matières organiques, nous proposons que toutes les municipalités sur le territoire de la MRC aient accès à une collecte de feuilles à l'automne. La Régie Beauce-Sud amasse déjà environ 20,98 t de feuilles pour les trois municipalités participantes. Un rapport de proportion appliqué à l'ensemble du territoire nous amène à croire qu'une collecte de feuilles permettrait de recueillir environ 54,70 t de résidus verts. Pour le gazon, étant donné que la période de production de ce

type de matière se déroule sur plusieurs mois, mais que les quantités produites peuvent varier durant cet intervalle, une collecte par point de chute devra être privilégiée. Une collecte de branches, ainsi qu'une autre pour les retailles de cèdre devront aussi être mises en place selon la même procédure que le gazon. En outre, toutes les municipalités devront offrir une collecte des arbres de Noël par point de chute. Il est important que ces collectes soient implantées, car le LES d'Armagh n'accepte plus les résidus verts depuis juin 2004. Celui de Saint-Côme permet encore leur enfouissement, mais la MRC compte adopter un règlement interdisant la collecte de résidus verts destinés à ce LES.

Dans chacune des municipalités, trois conteneurs devront être prévus pour recevoir les résidus verts. Le premier serait pour le gazon et les feuilles mortes, le deuxième pour les branches et le troisième servirait à recueillir les retailles de cèdre. Au mois de janvier, les trois conteneurs serviront à la collecte des arbres de Noël puisque ces derniers constitueront, durant cette période, l'apport presque total en résidus verts.

Les résidus verts qui seront amassés lors des diverses collectes devront d'abord être valorisés en les offrant à des citoyens ou à des entreprises qui les utilisent. Ainsi, Branchex qui a une capacité de traitement de 84000 arbres par année utilisera les sapins et les cèdres provenant de la MRC dans sa production d'huiles essentielles. Buck Expert, de son côté, a une capacité de traitement d'environ 1 tonne et pourrait mettre en valeur une petite quantité de feuilles produites dans la MRC. Ce moyen de valorisation permettra à la MRC de contribuer au développement des entreprises de la région. Les branches seront quant à elles déchiquetées en copeaux puis mises à la disposition de la population, comme c'est le cas présentement dans la municipalité de Lac-Etchemin. La quantité de résidus verts qui ne sera pas valorisée de cette façon sera compostée sur place. La méthode utilisée sera celle du compostage par andain. Considérant que la quantité de résidus verts à valoriser afin d'atteindre l'objectif de la Politique est estimée à environ 315 tonnes et qu'il est prévu que chaque municipalité dispose d'un site de compostage, il ne sera pas nécessaire d'obtenir des certificats d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs afin de mettre en place ces sites de compostage. Le compost qui sera produit sera par la suite offert aux citoyens.

Par ailleurs, un plan de communication encourageant les citoyens à déchiqeter le gazon et les feuilles et à les laisser sur le sol sera élaboré. Pour les résidus verts ne pouvant être laissés sur place, le plan invitera les citoyens à disposer de ceux-ci par le biais des différentes collectes qui seront mises en place. En outre, le plan fera la promotion des copeaux de bois et du compost qui seront distribués à la population. Le plan de communication concernant les différentes collectes sera mis en œuvre par la MRC pour les municipalités qui ne sont pas déjà desservies par ces services de collecte. Cependant, les municipalités auront la responsabilité d'établir un endroit destiné à des résidus verts.

Enfin, il serait intéressant de tenir des statistiques sur la cueillette et la valorisation des résidus verts.

Les actions de mise en œuvre sont :

- Aménager un point de chute pour le gazon et les feuilles mortes, un pour les branches et un pour les retailles de cèdre dans chacune des municipalités et utiliser les conteneurs pour recevoir les sapins de Noël
 - Coût : 58500\$, soit 1500\$ par conteneur
 - Échéancier : 2007 à 2008
- Envoyer les feuilles mortes, les retailles de cèdre et les sapins à des entreprises de valorisation de la région
 - Coût :
 - Envoi aux entreprises de valorisation : 3500\$ en 2007, 5000\$ en 2008
 - Main-d'œuvre : Voir orientation 5, action 1
 - Échéancier : 2007 à 2008
- Déchiqueter les branches et offrir les copeaux aux citoyens
 - Coût :
 - Machinerie : 500\$/an dans chaque municipalité
 - Main-d'œuvre : Voir orientation 5, action 1
 - Échéancier : 2007 à 2008
- Composter les résidus verts qui n'ont pas trouvé preneur et offrir le compost aux citoyens
 - Coût :
 - Site de compostage : 24000\$, soit 2000\$ par municipalité
 - Machinerie : 500\$/an dans chaque municipalité
 - Main-d'œuvre : Voir orientation 5, action 1
 - Échéancier : 2007 à 2008
- Adopter un règlement interdisant l'enfouissement des résidus verts dans le LES de Saint-Côme
 - Coût : Aucun
 - Échéancier : 2007
- Mettre en place un plan de communication qui promeut la réduction à la source et informe les citoyens du mode de collecte des résidus verts
 - Coût : 3500\$/an
 - Échéancier : 2007
- Demander aux municipalités de tenir des statistiques sur la cueillette des résidus verts
 - Coût : Voir orientation 1, action 1
 - Échéancier : 2007

Orientation 3, action 3 : La valorisation des boues de fosses septiques

La seule compétence de la MRC face à la gestion des matières résiduelles est la gestion des boues de fosses septiques. Le Centre de traitement des boues situé à Lac-Etchemin est l'endroit où sont acheminées les boues de fosses des citoyens. Un projet de valorisation des boues est à l'état d'étude présentement. Celui-ci consiste à s'associer avec Les Composts du Québec inc., une entreprise qui se spécialise dans la transformation de résidus organiques en compost, lequel est ensuite vendu pour fins d'horticulture. Au moment d'écrire ces lignes, les boues de fosses septiques provenant de la MRC étaient en

processus d'analyse afin de vérifier si elles répondent aux normes des Composts du Québec inc. Si les boues satisfont aux exigences de cette entreprise, celle-ci prendrait en charge les boues de fosses septiques et ces dernières seraient donc valorisées. Dans l'éventualité où une entente ne peut intervenir entre Les Composts du Québec inc. et la MRC des Etchemins, la MRC envisagerait l'épandage des boues sur des terres forestières.

Les actions de mise en œuvre sont :

- Conclure une entente avec Les Composts du Québec inc.
 - Coût : Aucun
 - Échéancier : 2006
- Faire parvenir aux Composts du Québec inc. les boues déshydratées de fosses septiques
 - Coût : 22 000\$/an
 - Échéancier : 2007 à 2008

5.4.3.3 Orientation 3, action 4 : La valorisation des boues municipales

Les actions concernant la valorisation des boues municipales sont encore à l'état de projet. Pour l'instant, il y a peu de municipalités qui ont fait vidanger leurs étangs. Plusieurs installations sont récentes et les municipalités ne vidangeront pas d'ici plusieurs années. Nous proposons que quelques personnes supplémentaires joignent le comité actuel du Centre de traitement des boues de fosses septiques afin de prendre en charge le suivi sur la gestion des boues municipales et la possibilité de leur valorisation. Une option consisterait à prendre le modèle de Lac-Etchemin, c'est-à-dire de déshydrater les boues et de les utiliser comme fertilisant dans les endroits publics. Pour ce faire, considérant la faible quantité de boues générées dans chaque municipalité de la MRC, il y aurait une entente entre elles pour l'achat d'équipement et le traitement commun des boues.

Les actions de mise en œuvre sont :

- Faire le suivi de la gestion des boues municipales par le comité existant, mais élargi
 - Coût : Aucun
 - Échéancier : 2006 à 2008
- Conclure une entente entre les municipalités de la MRC pour le traitement des boues municipales
 - Coût : Aucun
 - Échéancier : 2007

5.4.4 Orientation 4 : Miser sur la sensibilisation et l'éducation relative à la gestion des matières résiduelles selon les 3RV-E

5.4.4.1 Orientation 4, action 1 : Mettre en place un plan de communication

Présentement, peu d'information sur la gestion des matières résiduelles est offerte aux citoyens. Les gens sont donc laissés à eux-mêmes dans leurs actions et leurs décisions face aux matières qu'ils génèrent. Afin que des décisions éclairées soient prises par les citoyens, ces derniers doivent recevoir régulièrement de l'information sur différents sujets

touchant à la gestion des matières résiduelles. Par ailleurs, plusieurs des actions à mettre en place mentionnées dans les orientations précédentes font appel à de la sensibilisation et de l'information auprès des citoyens. Un plan de communication doit par conséquent être élaboré. Nous proposons donc que de l'information soit publiée via certains journaux municipaux au rythme d'une fois par mois. Nous proposons également qu'un recueil de tous les services relatifs à la gestion de matières résiduelles qui sont en place sur le territoire ou sur les territoires limitrophes soit distribué aux citoyens afin que ces derniers connaissent toutes les ressources, les récupérateurs et les recycleurs. Toutes les informations concernant la gestion des matières résiduelles dans la MRC des Etchemins devra aussi se retrouver dans le site Internet de chacune des municipalités et dans celui de la MRC. Un appel sera aussi fait dans les journaux locaux afin d'identifier tous les acteurs qui gravitent de près ou de loin autour de la gestion des déchets sur le territoire. Enfin, nous prévoyons que les moyens de communication prévus pour les citoyens de la MRC ne seront pas aussi efficaces auprès des villégiateurs, étant donné leur absence du territoire durant des périodes relativement longues. Une attention particulière devra donc être portée à cette partie de la population.

Les actions de mise en œuvre sont :

- Publier des informations sur la gestion des matières résiduelles dans les journaux municipaux et les sites Internet des municipalités et de la MRC
 - Coût :
 - Annonces dans les journaux : 500\$/an
 - Annonces sur les sites Internet : 500\$/an
 - Échéancier : 2007 à 2008
- Distribuer un recueil de tous les services reliés à la gestion des matières résiduelles dans la MRC et dans les territoires limitrophes à celle-ci
 - Coût : 500\$/an
 - Échéancier : 2007 à 2008
- Porter une attention particulière aux villégiateurs
 - Coût : 1000\$/an
 - Échéancier : 2007 à 2008

5.4.5 Orientation 5 : Améliorer le réseau des déchetteries dans la MRC

5.4.5.1 Orientation 5, action 1 : Créer de nouvelles déchetteries

Présentement, Lac-Etchemin et Sainte-Justine sont les seules municipalités de la MRC à mettre une déchetterie à la disposition de leurs citoyens. Ces déchetteries sont le lieu de dépôt de la plupart des matières résiduelles qui peuvent être valorisées et connaissent un vif succès. Par ailleurs, Sainte-Aurélie, Saint-Prosper et Saint-Zacharie, étant membres de la Régie Beauce-Sud, donnent à leur citoyens la possibilité de disposer de leurs matières résiduelles à la déchetterie du LES de Saint-Côme. Dans le cadre de la mise en œuvre des orientations 2 et 3, plusieurs actions impliquent l'installation de conteneurs pour les différents types de matières résiduelles. En implantant une déchetterie dans chaque municipalité, tous ces conteneurs se retrouveront au même endroit, ce qui aidera grandement les citoyens. En effet, ils n'auront qu'un seul endroit à retenir pour se départir de leurs matières résiduelles. De plus, la présence de conteneurs pour différentes matières devrait inciter les citoyens à disposer plus adéquatement de leurs matières résiduelles.

Pour les municipalités, le regroupement des conteneurs en déchetterie leur évitera d'avoir à gérer plusieurs sites. Par ailleurs, en consultant les orientations 2 et 3, on constate que les déchetteries n'offriront pas toutes le même niveau de service pour les premières années de leur implantation. Les municipalités devront néanmoins prévoir un espace suffisant pour éventuellement installer de nouveaux conteneurs. Enfin, malgré que les résidents de Sainte-Aurélie, Saint-Prosper et Saint-Zacharie aient accès à la déchetterie du LES de Saint-Côme, celles-ci devront également implanter une déchetterie, du moins pour les matières résiduelles dont le coût de collecte est minime, tel les peintures et les huiles, de même que pour les celles qui ne sont pas recueillies à la déchetterie du LES de Saint-Côme. En 2006, il n'y a que deux déchetteries. Six nouvelles déchetteries devraient être implantées en 2007 et les 13 municipalités de la MRC devront posséder leur propre déchetterie en 2008.

Lors des heures d'ouverture des déchetteries, un employé municipal devra demeurer sur place afin d'aider les citoyens à disposer correctement de leurs matières résiduelles. Il aura également comme tâche d'informer la population au niveau de la gestion des matières résiduelles, d'entretenir le compost, de déchiqueter les branches et de distribuer le compost et les copeaux à la population.

Les actions de mise en œuvre sont :

- Dans chaque municipalité, regrouper tous les conteneurs des collectes par point de chute en un seul endroit, soit une déchetterie
 - Coût : 55000\$, soit 5000\$ pour chacune des municipalités qui n'ont pas de déchetterie présentement afin d'aménager un site
 - Échéancier : 2007 à 2008
- Dans chaque déchetterie, s'assurer de la présence d'un employé municipal pour informer les citoyens sur la gestion des matières résiduelles et procéder au déchiquetage et au compostage des résidus verts.
 - Coût : 1800\$/an par employé (2 employés en 2006, 7 en 2007 et 13 en 2008)
 - Échéancier : 2006 à 2008

5.5 Le suivi de plan

Conformément à l'article 53.9 de la LQE, la MRC des Etchemins entend réaliser un suivi de son plan de gestion des matières résiduelles. Le suivi du plan permettra de s'assurer que ce dernier est mis en œuvre et il permettra également d'évaluer son efficacité. Le suivi permettra, d'une année à l'autre, de se situer par rapport aux objectifs de la *Politique* et ainsi d'ajuster les actions et les prises de décision, d'où l'importance des actions de mise en œuvre de l'orientation 1. Le suivi sera réalisé annuellement par un comité et par une personne désignée par la MRC. À cette occasion, un rapport sera rédigé. Celui-ci devra contenir les quantités enfouies et celles valorisées, une comparaison avec les années antérieures, des calculs de performance (tels que ci-après), un bilan financier et une mise à jour des actions à entreprendre afin d'atteindre les objectifs. Ce rapport devra être présenté au Conseil des maires de la MRC, ainsi qu'au Conseil municipal de chaque municipalité. Le coût annuel du suivi du plan est estimé à 10858\$ et correspond au salaire de la personne affectée à cette tâche.

Comme mentionné dans le *Guide d'élaboration d'un plan de gestion des matières résiduelles* (AOGMR, 2001), certaines mesures quantitatives peuvent aider à déterminer l'efficacité des mesures implantées :

- Le rendement de la collecte sélective : ce calcul permet de connaître les quantités moyennes de matières recyclables récupérées par personne, par année.

$$\frac{\text{Quantité annuelle de matières recyclables collectées (t/an)}}{\text{Nombre de personnes desservies par la collecte sélective}}$$

- Le calcul du taux annuel de récupération des matières recyclables : ce calcul permet de connaître le niveau de performance du programme de récupération des matières recyclables.

$$\frac{\text{Quantité de matières recyclables annuellement récupérées (t/an) X 100}}{\text{Nombre de personnes desservies par la collecte sélective (t/an)}}$$

- Le taux annuel de diversion : ce calcul représente la quantité de matières annuellement valorisées et détournées de l'élimination en relation avec la quantité totale de résidus annuellement générés sur le territoire de planification

$$\frac{\text{Quantité annuelle de matières valorisées (t) X 100}}{\text{Quantité totale annuelle de résidus générés (t)}}$$

- Le taux d'élimination par rapport à l'année précédente

$$\frac{\text{Quantité de résidus annuellement éliminés (t) X 100}}{\text{Quantité de résidus éliminés (t) lors de l'année précédente}}$$

Nous proposons également à chaque année que les citoyens soient informés, via un bulletin rédigé par les Régies ou la MRC, des quantités de matières résiduelles produites, éliminées et valorisées.

CHAPITRE 6 BUDGET 2006 À 2008

Tableau 33 Budget pour la mise en place du plan de gestion des matières résiduelles, 2006-2008

Type d'activités	2006	2007	2008	Total
Ordures ménagères				
Collecte des matières résiduelles domestiques	426587	439385	452567	1318539
Lieu d'enfouissement sanitaire	335317	322313	315237	972867
Collecte sélective	209394	215676	222146	647216
Boues de fosses septiques				
Collecte des boues	60925	62752	64635	188312
Système et usine de traitement des boues de fosses septiques	142280	146549	150945	439774
Traitement des boues à Composts du Québec		22000	22660	44660
Développement des déchetteries				
Salaire des employés des déchetteries	3600	12600	23400	39600
Implantation de conteneurs à textiles		7500	9000	16500
Implantation de conteneurs pour les résidus verts		22500	36000	58500
Envoi des résidus verts vers des entreprises		3500	5000	8500
Aménagement de sites de compostage		10000	14000	24000
3 abris pour les RDD organiques et inorganiques		9000		9000
Formation des employés pour les RDD		700		700
Aménagement du site des nouvelles déchetteries		25000	30000	55000
Vidanges des conteneurs à déchets		14400	14832	29232
Location d'équipements		13000	13390	26390
Collecte annuelle des RDD (Régie Beauce-Sud)	7328	7548	7775	22651
Subventions pour les composteurs	200	4750	5190	10140
Soutien aux ressourceries et entreprises d'économie sociale		2700	2700	5400
Activités d'information et de sensibilisation		20720	21341,6	42062
Statistiques sur la gestion des matières résiduelles		5000	5150	10150
Salaire de l'employé affecté au suivi du PGMR	10858	11132	11466	33456
Total	1196489	1378725	1427435	4002649

ANNEXE 1

Récupérateurs, recycleurs et valorisateurs situés dans la MRC des Etchemins

Entreprises et municipalités inscrites au Programme québécois de gestion intégrée des pneus hors d'usage 2002-2008

Nom	Adresse	Municipalité
Garage Florent Bégin inc.	1483 route 277	Lac Etchemin
Garage Luc Perreault	1166 route 277	Lac Etchemin
Garage B. Dupont Auto	1404 route 277	Lac Etchemin
C.G.E.R. Transport-Québec/Lac-Etchemin	1375 route 277	Lac Etchemin
Garage Rancourt et Côté	1537 route 277	Lac Etchemin
Garage Gaston Lecours	298 rue Deblois	Lac Etchemin
Garage G. Beaulieu inc.	1593 route 277	Lac Etchemin
Toyota Lagrange inc.	1740 route 277	Lac Etchemin
Garage Gaston Deblois	1523 route 277	Lac Etchemin
Garage Michel Deblois	326 2ième avenue	Lac Etchemin
Entreprise forestière Etchemin	304 rue Industrielle	Lac Etchemin
Transport Bernard	410 route du détour	Lac Etchemin
Pièces d'auto Beaudoin	1200 route 204	Lac Etchemin
Transport Jackos inc.	1116 route 277	Lac Etchemin
Garage Gaby Lacroix inc.	1657 route 277	Lac Etchemin
J.M. Jacques Sport inc.	1314 route 277	Lac Etchemin
Garage Doric Nadeau inc.	1557 route 277	Lac Etchemin
Garage Jean-Louis Morin	1220 route 277	Lac Etchemin
Garage Rénaud Carrier inc.	968 route 275	Saint-Benjamin
Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis	217 rue Principale	Saint-Camille-de-Lellis
Garage Y.L. Pouliot inc.	179 rue Principale	Saint-Camille-de-Lellis
Transport L. Laliberté inc.	10 rue Laliberté	Saint-Camille-de-Lellis
R.A. Express inc.	26 rue Industrielle	Saint-Camille-de-Lellis
R.J.L.L. enr.	18 route 204 Ouest	Saint-Camille-de-Lellis
Garage Léo Labonté	77 rue Principale	Saint-Camille-de-Lellis
Mécanique J.J.C.V. enr.	202 rue Principale	Saint-Camille-de-Lellis
Garage Gérald Pépin	515 de L'Église	Saint-Cyprien
Garage Simon Giguère	108 chemin des Bois Francs	Sainte-Aurélie
Produits Forestiers D.G.	9 rue des Hêtres	Sainte-Aurélie
Servie de pneus Audet enr.	132 rue Principale	Sainte-Justine
Ford Appalaches inc.	150 rue Principale	Sainte-Justine
Garages Gilles Duchaine inc.	192 rue de la Station	Sainte-Justine
Station-service R.J. Morin	170 route 204	Sainte-Justine
Transport Guy Brisson et Fils inc.	176 rue de la station	Sainte-Justine
Station-service G.J. enr	514 rue de L'Église	Sainte-Justine
Excavation Labonté	620 route des Églises	Sainte-Justine
Municipalité de Sainte-Justine	167 route 204	Sainte-Justine
Pièces d'auto L. Poulin	1271 rang 10 Est	Sainte-Justine
Maurice Brousseau et fils inc.	163 route 204	Sainte-Justine
Garage Jacques Bébard	443 rue Principale	Sainte-Rose-de-Watford
Station-service Pierre Vir enr.	1020 route 204	Sainte-Rose-de-Watford

Transport Réal Fortier	375 route 204	Sainte-Rose-de-Watford
Transport Pascal Lessard	678 rue Principale	Sainte-Rose-de-Watford
Garage Normand Fontaine	1190 route 204	Sainte-Rose-de-Watford
Garage Charles Breton	214 route 204	Sainte-Rose-de-Watford
Garage Jean-Guy Côté	81 rue Principale	Sainte-Sabine
Garage Hertel Roy enr.	200 rue Grande-Ligne	Saint-Louis-de-Gonzague
Garage A. Cloutier	241 rue Principale	Saint-Louis-de-Gonzague
Municipalité de Saint-Magloire	130 rue Principale	Saint-Magloire
Entreprise forestière de Saint-Magloire inc.	83 rue Principale	Saint-Magloire
Sports G.G.M.	304 route 281	Saint-Magloire
Station-service Beaudoin et fils	2980 25ième Avenue	Saint-Prosper
Centre de l'auto Jean Morin inc.	1456 25ième Avenue	Saint-Prosper
Garage Électronique Bernier inc.	3275 25ième Avenue	Saint-Prosper
Vulcanisation Goulet enr.	2060 25ième Avenue	Saint-Prosper
Auto Électrique Larivière	2095 8ième Rue	Saint-Prosper
Opération R.B.L.	1415 8ième Rue	Saint-Prosper
Entrepreneur général Dulac et Fils ltée	1630 20ième Avenue	Saint-Prosper
Radiateur Grondin inc.	956 11ième Rue	Saint-Zacharie
Garage Accomodation Faucher	709 15ième Avenue	Saint-Zacharie
Drouin Automobile Ltée	680 15ième Avenue	Saint-Zacharie
9020-3142 Québec Inc.	533 20ième Avenue	Saint-Zacharie

Source : Recyc-Québec, 2006

Autres entreprises, organismes et municipalités impliqués dans la gestion des matières résiduelles

Nom et coordonnées de l'entreprise	Type d'activités et matières traitées	Sources
Centre de traitement des boues 1077, route 277 Lac-Etchemin, G0R 1S0 Téléphone : (418) 625-4908 Télécopieur :	Traitement : Boues de fosses septiques	1
Grenier des Trouvailles 201, rue Claude Bilodeau, Suite 12 Lac-Etchemin, G0R 1S0 Téléphone : (418) 625-4112 Télécopieur : (418) 625-4111	Récupération : Textiles	1
Municipalité de Lac-Etchemin 208, 2 ^{ème} Avenue Lac-Etchemin, G0R 1S0 Téléphone : (418) 625-4521 Télécopieur : (418) 625-3175	Récupération : Papier, carton, plastique, métal, verre, pneus, peinture, huiles usagées, piles, textiles, matière organique Collecte : Ordures ménagères Valorisation : Bois	1
Quincaillerie J.R. Roy Inc. 1554, Route 277 Lac-Etchemin, G0R 1S0 Téléphone : (418) 625-9021 Télécopieur :	Récupération : Peinture, RDD organiques	2
Municipalité de Saint-Camille 217, rue Principale – C.P. 70 Saint-Camille, G0R 2S0 Téléphone : (418) 595-2233 Télécopieur : (418) 595-2238	Récupération : Encombrants, matières organique	1
Électro Ménager Mario Boilard 117, rue de la Station Sainte-Justine, G0R 1Y0 Téléphone : (418) 383-5217 Télécopieur :	Récupération : Encombrants	1
Joseph Audet Itée. 237, route 204 Sainte-Rose, G0R 4G0 Téléphone : (418) 267-4151 Télécopieur : (418) 267-5200	Récupération : Bois	2
Magasin Co-op de Sainte-Justine 190, route 204 Sainte-Justine, G0R 1Y0 Téléphone : (418) 383-3020 Télécopieur :	Récupération : Peinture	1, 2
Municipalité de Sainte-Justine 167, Route 204 – C.P. 10 Sainte-Justine, G0R 1Y0 Téléphone : (418) 383-5397 Télécopieur : (418) 383-5398	Récupération : Pneus, peinture, huiles usagées, piles, textiles, matière organique	1, 2
Pièces d'auto L Poulin enr. 1271, rang 10 Est Sainte-Justine, G0R 1Y0 Téléphone : (418) 383-5326 Télécopieur :	Récupération : Encombrants Valorisation : Encombrants	1
Régie intermunicipale des déchets de CJLLR Sainte-Justine Téléphone : Télécopieur :	Récupération : Papier, carton, plastique, métal, verre Collecte : Ordures ménagères	1, 2
Sani Etchemin Inc. 143, route 204 Sainte-Justine, G0R 1Y0 Téléphone : (418) 383-3193 Télécopieur : (418) 383-3199	Récupération : Boues de fosses septiques	1, 2
Municipalité de Saint-Magloire 130, rue Principale – C.P. 40 Saint-Magloire, G0R 3M0 Téléphone : (418) 257-4421 Télécopieur : (418) 257-4422	Récupération : Encombrants	1
Quincaillerie Gaétan Caron & Fils Inc. 1560, 25 ^e Avenue Saint-Prosper, G0M 1Y0 Téléphone : (418) 594-5666 Télécopieur :	Récupération : RDD	2
Municipalité de Sainte-Sabine 4, rue Saint-Charles – C.P. 117 Sainte-Sabine, G0R 4H0 Téléphone : (418) 383-5488 Télécopieur : (418) 383-5484	Récupération : Encombrants	1
Buck Expert 262, rue Principale Saint-Benjamin, G0M 1N0 Téléphone : (418) 594-5009 Télécopieur :	Valorisation : Feuilles	1

Récupérateurs, recycleurs et valorisateurs situés à l'extérieur de la MRC des Etchemins et qui interviennent sur le territoire de celle-ci

Nom et coordonnées de l'entreprise	Type d'activités et matières traitées	Sources
Groupe Sani-Gestion Onyx 184, 181 ^e rue Beauceville Téléphone : (418) 774-5275 Télécopieur : (418) 774-5292 Site web : http://www.sanigestiononyx.com/ Adresse du site : 479 A, 1 ^{ere} av. Renault, Beauceville	Récupération : Matériaux secs : asphalte, béton, bois, métaux ferreux, métaux non ferreux, accessoires de maison, meubles, électroménagers, textiles, articles de sport, matériel informatique, résidus dangereux, RDD, peintures, huiles usagées, piles, papier, carton, verre, plastique, résidus organiques Collecte : Ordures ménagères et déchets mélangés	1, 2, 3
Royal Mat inc. 132, 181 ^e Rue Beauceville, G5X 2S8 Téléphone : (418) 774-3694 Télécopieur : (418) 774-2905 Site web : http://www.royalmat.com	Recyclage : Pneus. Fabrication de poudrette. Manufacturier de tapis insonorisants, tapis protecteurs pour les commerces et les industries, garde-boue et petits pneus (roues de bacs roulants) à partir de poudrette, de résidus de meulage. Récupération : Pneus	3, 4
Alex Couture inc. 2001, avenue de la Rotonde, C.P. 45100 Charny, G6X 3R4 Téléphone : (418) 832-4641 Télécopieur : (418) 832-6995 Site web : http://www.sanimal.com	Récupération : Autres matières diverses : produits animaliers Recyclage : Autres matières diverses : produits animaliers. Manufacturier de farine protéique	3
Frontenac Métal inc. 3851, Joliette Lac-Mégantic, G6B 2J9 Téléphone : Télécopieur :	Récupération : Métal	2
Onyx Industries (division Huiles) 2800, rue de l'Etchemin Lévis, G6W 7X6 Téléphone : (418) 833-6840 Télécopieur : (418) 835-5882 Site web : http://www.onyx-canada.com	Récupération : Matières compostables : boues (excluant boues de papetières) boues de papetières, résidus dangereux : huiles usagées, filtres à huile, piles, batteries, antigel, propane, peintures, autres services environnementaux	3
Ressourcerie Beauce-Sartigan 266, 14 ^e Avenue La Guadeloupe, G0M 1G0 Téléphone : 418-459-3981 Télécopieur : 418-459-3981		3
Société V.I.A. inc. 1200, rue des Riveurs Lévis, G6V 9G2 Téléphone : (418) 833-0421 Télécopieur : (418) 833-9974 Site web : http://www.societevia.com	Récupération : Papier (fin, journal, revues, livres) carton, verre, plastiques (PÉhd, PET, PÉbd, PÉhd, PP, #7) métaux ferreux (fer) métaux non ferreux (aluminium, cuivre et alliage)	3
L'Entraide Diabétique du Québec, bureau de Québec 5237, boul. Hamel Ouest, bur. 240 Québec, G2E 2H2 Téléphone : (418) 877-5111 ou 1-800-877-5111 Télécopieur : (418) 877-3204 Adresse du site : 167, route 204, Sainte-Justine	Récupération : Textiles, articles de décoration, matériel électronique, ustensiles, casseroles, livres	1
Récumax inc. 360, rue Principale, C.P. 301 Saint-Anselme, G0R 2N0 Téléphone : (418) 885-8091 Télécopieur : (418) 885-4878	Récupération : Résidus dangereux : huiles usagées	2, 3
Beauce métal inc. 11855, 35 ^e Avenue, C. P. 95 Saint-Georges, G5Y 5C4 Téléphone : (418) 228-5566 Télécopieur : (418) 228-7779	Récupération : Métaux ferreux, métaux non ferreux, batteries d'automobiles, équipements électriques (transformateurs)	2, 3
Groupe RGR. 4100, 10 ^e Avenue Ouest Saint-Georges, G5Y 7S3 Téléphone : (418) 228-9458 Télécopieur :	Récupération : Textiles	2
Les pneus Robert Bernard 10975, 1 ^{ère} Avenue Est Saint-Georges Téléphone : Télécopieur :	Récupération : Pneus	2
Matrec CS 1700, 98 ^e rue Est Saint-Georges G5Y 8J6 Télécopieur : (418) 228-7877 Télécopieur : (418) 228-7073	Récupération : Déchets mélangés; papier; carton; verre; plastique; métal; résidus organiques; débris de construction et de démolition; bois; textiles; boues et autres résidus de procédés; peintures, huiles, pesticides, piles Collecte : Déchets mélangés	2
Services sanitaires D.F. de Beauce 1825, 95 ^e Rue Saint-Georges, G5Y 8J1 Téléphone : (418) 228-1279 Télécopieur : (418) 228-1289	Récupération : Papier, carton, plastique, métal, verre Collecte : Ordures ménagères	1

Régie Intermunicipale du comté de Beauce-Sud 3500, 6e Avenue Saint-Georges, G5Y 3Y9 Téléphone : (418) 685-2230 Télécopieur : Adresse du site : 695, rang Saint-Joseph, St-Côme-Linière	Récupération : Matériaux secs : bois, métaux ferreux, métaux non ferreux, accessoires de maison, électroménagers, textiles, matériel informatique, résidus dangereux : peintures, huiles usagées, piles propane Élimination : Déchets mélangés	1, 2, 3
Les Composts du Québec inc. 415, chemin Plaisance, C. P. 448 Saint-Henri-de-Lévis, G0R 3E0 Téléphone : (418) 882-2736 Télécopieur : (418) 882-2255 Site web : http://www.composts.com	Récupération : Matières compostables : résidus verts, résidus agricoles (fumier), boues de papetières, résidus de jardin, résidus de bois, résidus agroalimentaires, papier, carton Recyclage : Matières compostables : résidus verts (feuilles, herbes), résidus agricoles (fumier), boues de papetières, résidus de bois, résidus agroalimentaires Producteur de compost	3
Municipalité Régionale de Comté de Bellechasse 100, rue Mgr.-Bilodeau Saint-Lazare, G0R 3J0 Téléphone : (418) 883-3347 Télécopieur : (418)883-2555 Adresse du site : Rang 1, Armagh	Récupération : Papier, carton, plastique, métal, verre Collecte : Ordures ménagères Élimination : Déchets mélangés	1, 2
Garage Julien Fontaine 156, rue Saint-François Saint-Léon-de-Standon, G0R 4L0 Téléphone : (418) 642-2968 Télécopieur :	Récupération : Métal	2
Recyclage de métaux Saint-Hilaire 98, rue Saint-Guillaume Saint-Léon-de-Standon, G0R 4L0 Téléphone : (418) 642-5784 Télécopieur :	Récupération : Métal	2
Ressourcerie Bellechasse inc. 491, Route 277 Saint-Léon-de-Standon, G0R 4L0 Téléphone : (418) 642-5627 Télécopieur : (418) 642-2741 Site web : http://www.reseauxressourceries.org/	Récupération : Textiles (vêtements, chiffons, cuir/vinyle), accessoires de maison, articles de sport, meubles, électroménagers	3
Les huiles essentielles Branchex Itée. 118, 8 ^e Rang Ouest Saint-Odilon Téléphone : (418) 464-4140 Télécopieur :	Récupération : Matière organique Valorisation : Sapins	1
Récupération Frontenac inc. 217, rue Monfette Thetford Mines, G6G 7Y3 Téléphone : (418) 338-8551 Télécopieur : (418) 338-8604	Récupération : Papier (fin, journal, revues, livres), carton (plat, ondulé) verre, plastiques (PET, PÉhd, PVC, PP, PS, autres), métaux non ferreux (aluminium)	1, 2, 3
Cellàrecycler Boîte postale 236, Succursale E Toronto (Ontario), M6H 4E2 Téléphone : 1-888-224-9764 Télécopieur : 1-866-902-7272	Récupération : Piles rechargeables, téléphones cellulaires. Recyclage : Piles rechargeables, téléphones cellulaires.	1
Peintures Récupérées du Québec. 345, Bulstrode Victoriaville, G6T 1P7 Téléphone : (819) 758 5497 Télécopieur : (819) 758 2313	Récupération : Peintures, huiles usagées, colles, solvants, enduits acides, bases oxydants, pesticides, piles Recyclage : Peintures, huiles usagées	1

Récupérateurs, recycleurs et valorisateurs situés dans les MRC voisines à celle des Etchemins et qui n'interviennent pas sur le territoire de celle-ci

Nom et coordonnées de l'entreprise	Type d'activités et matières traitées	Sources
Municipalité d'Armagh 116, rue du Couvent Armagh Téléphone : (418) 466-2916 Télécopieur : (418) 466-2409	Récupération : Métaux ferreux (fer, acier), textiles (vêtements), résidus dangereux : huiles usagées, filtres à huile, aérosols, résidus domestiques dangereux (RDD), piles et/ou batteries (piles domestiques), antigel, peintures)	3
Comité d'aide de Beauceville 116 95ième rue Fraser Beauceville Téléphone : Télécopieur :	Récupération : Vêtements et accessoires	3
Déchetterie de Beaumont 6, boul. Mercier Beaumont, G0R 1C0 Téléphone : (418) 833-3369 Télécopieur : (418) 833-4788 Adresse du site : Route 279, Beaumont	Récupération : Papier, carton, verre, plastiques, métaux ferreux, métaux non ferreux, textiles, pneus, résidus de bois, résidus verts, copeaux de bois, résidus dangereux : aérosols, antigel, batteries d'auto, huiles usagées, peinture, solvants, RDD	3
Municipalité de Buckland 4340, rue Principale Buckland, G0R 1G0 Téléphone : (418) 789-3119 Télécopieur : (418) 789-3535	Récupération : Métaux ferreux (fer, acier), textiles (vêtements), matériaux secs : bois, papier CRD, gypse, matières compostables : résidus verts, résidus dangereux : huiles usagées, filtres à huile, aérosols, résidus domestiques dangereux (RDD), piles et/ou batteries (piles domestiques), antigel, peintures, solvant)	3
Municipalité de Honfleur 320, rue Saint-Jean Honfleur, G0R 1N0 Téléphone : (418) 885-9195 Télécopieur : (418) 885-9195	Récupération : Métaux ferreux (fer, acier), textiles (vêtements), matériaux secs : bois, papier CRD, gypse, matières compostables : résidus verts, résidus dangereux : huiles usagées, filtres à huile, aérosols, résidus domestiques dangereux (RDD), piles et/ou batteries (piles domestiques), antigel, peintures, solvant)	3
Municipalité de la Durantaye 539, rue du Piémont La Durantaye, G0R 1W0 Téléphone : (418) 884-3465 Télécopieur : (418) 884-3048	Récupération : Métaux ferreux (fer, acier), textiles (vêtements), matériaux secs : bois, papier CRD, gypse, carton CRD, matières compostables : résidus verts, résidus dangereux : huiles usagées, filtres à huile, aérosols, résidus domestiques dangereux (RDD), piles et/ou batteries (piles domestiques), antigel, peintures, solvant)	3
Écocentre du Golf (9132 6421 Québec inc.) 550, chemin du Golf Montmagny, G5V 3S3 Téléphone : (418) 246-3255 Télécopieur : (418) 246-3052	Récupération : Matériaux secs : bois, copeaux de bois, palettes de bois, asphalte, brique, pierre, béton, papier CRD, carton CRD, plastiques (PS #6), métaux ferreux, métaux non ferreux	3
Municipalité de Saint-Anselme 134, rue Principale Saint-Anselme, G0R 2N0 Téléphone : (418) 885-4977 Télécopieur : (418) 885-9834 Site web : http://www.st-anselme.ca	Récupération : Métaux ferreux (fer, acier), textiles (vêtements), matériaux secs : bois, papier CRD, gypse, carton CRD, matières compostables : résidus verts, résidus dangereux : huiles usagées, filtres à huile, aérosols, résidus domestiques dangereux (RDD), piles et/ou batteries (piles domestiques), antigel, peintures, solvant)	3
Déchetterie de Saint-Charles 2815, avenue Royale Saint-Charles-de-Bellechasse, G0R 2T0 Téléphone : (418) 887-6600 Télécopieur : (418) 887-6779 Site web : http://www.saint-charles.ca Adresse du site : 25, rue de l'Église/27 avenue : Commerciale	Récupération : Matériaux secs : bois, copeaux de bois, asphalte, béton, brique, pierre, gypse, palettes de bois, papier, carton, verre, plastiques, métaux ferreux, métaux non ferreux, textiles, résidus dangereux : piles, solvants, RDD	3
Municipalité de Saint-Damien 75, route Saint-Gérard Saint-Damien, G0R 2Y0 Téléphone : (418) 789-2526 Télécopieur : (418) 789-2125	Récupération : Métaux ferreux (fer, acier), textiles (vêtements), matériaux secs : bois, bois (copeaux de bois), papier CRD, gypse, carton CRD, matières compostables : résidus verts, résidus dangereux : huiles usagées, filtres à huile, aérosols, résidus domestiques dangereux (RDD), piles et/ou batteries (piles domestiques), antigel, peintures, solvant)	3
Service d'entraide de la région de Saint-Damien 162 rue Commerciale Saint-Damien Téléphone : 418-789-2941 Télécopieur :	Récupération : Métaux ferreux (fer, acier), textiles (vêtements), matériaux secs : bois, bois (copeaux de bois), papier CRD, gypse, carton CRD, matières compostables : résidus verts, résidus dangereux : huiles usagées, filtres à huile, aérosols, résidus domestiques dangereux (RDD), piles et/ou batteries (piles domestiques), antigel, peintures, solvant)	3
Recyc RPM. inc. 59, rue Commerciale Saint-Damien-de-Buckland, G0R 2Y0 Téléphone : (418) 789-2450 Télécopieur : (418) 789-2552 Site web : http://www.recycrpm.com	Récupération : Plastiques (PÉbd, PÉhd, PP, PS, PVC) Recyclage : Plastiques (PÉhd, PVC, PP, PS etc.). Manufacturier de granules	3
S.L.M. Plastiques inc. 248, rue Commerciale Saint-Damien-de-Buckland, G0R 2Y0 Téléphone : (418) 789-2735 Télécopieur : (418) 789-0070	Récupération : Récupération : Plastiques (PÉT, PÉhd, PVC, PÉbd, PP, PS)	3
Municipalité de Sainte-Claire 55, rue de la Fabrique Sainte-Claire, G0R 2V0 Téléphone : (418) 883-3314 Télécopieur : (418) 883-3845	Récupération : Métaux ferreux (fer, acier), textiles (vêtements), matériaux secs : bois, papier CRD, gypse, carton CRD, matières compostables : résidus verts, résidus dangereux : huiles usagées, filtres à huile, aérosols, résidus domestiques dangereux (RDD), piles et/ou batteries (piles domestiques), antigel, peintures, solvant)	3

Récupération Noël Marois inc. 435, Route 108 Ouest Saint-Éphrem, G0M 1R0 Téléphone : (418) 484-2844 Télécopieur : (418) 484-3844	Récupération : Métaux ferreux (fer, acier, acier inoxydable, fonte), métaux non ferreux (aluminium, cuivre et alliages, étain, plomb et alliages, zinc), batteries, carcasses d'automobiles	3
Drouin Roch Pièces d'autos inc. 7373, 127e Rue Est Saint-Georges, G5Y 5B9 Téléphone : (418) 228-9151 Télécopieur : (418) 228-9831 Site web : http://www.rdrouinauto.com	Récupération : Carcasses d'automobiles	3
Centre de récupération Paradis & Roy (2000) inc. 350, 156e Rue Saint-Georges-de-Beauce, G5Y 7P1 Téléphone : (418) 228-5280 Télécopieur : (418) 227-8380	Récupération : Carton, textiles (retailles de manufactures)	3
Déchetterie de Saint-Gervais 150, rue Principale Saint-Gervais, G0R 3C0 Téléphone : (418) 887-6116 Télécopieur : (418) 887-6312	Récupération : Matériaux secs : bois, équipements électriques, palettes de bois, papier, carton, verre, plastiques, métaux ferreux, métaux non ferreux, textiles, résidus dangereux : huiles usagées, peinture, piles, RDD, matériel informatique, matières diverses ...	3
Déchetterie de Saint-Henri 219, rue Commerciale Saint-Henri-de-Bellechasse, G0R 3E0 Téléphone : (418) 882-2401 Télécopieur : (418) 882-0302 Site web : http://www.municipalite.saint-henri.qc.ca	Récupération : Cueillette 2 fois/an : monstres ménagers; cueillette spéciale : déchets verts et feuilles mortes - Résidus domestiques dangereux apport volontaire au dépôt du garage municipal	3
Coin d'entraide 1079 avenue du Palais Saint-Joseph-de-Beauce Téléphone : Télécopieur :	Récupération : Vêtements et accessoires	3
Déchetterie de Saint-Lazare 116, rue de la Fabrique Saint-Lazare-de-Bellechasse, G0R 3J0 Téléphone : (418) 883-3841 Télécopieur : (418) 883-2551	Récupération : Papier, carton, verre, plastiques, métaux ferreux, métaux non ferreux, textiles, pneus, résidus dangereux, cartouches d'imprimante, matériel informatique, électroménagers (réemploi)	3
Municipalité de Saint-Léon-de-Standon 100A, rue Saint-Pierre Saint-Léon-de-Standon Téléphone : Télécopieur :	Récupération : Métaux ferreux (fer, acier), textiles (vêtements), matériaux secs : bois, papier CRD, gypse, carton CRD, matières compostables : résidus verts	3
Municipalité de Saint-Malachie 610, 7e rue Saint-Malachie, G0R 3N0 Téléphone : (418) 642-2102 Télécopieur : (418) 642-2221	Récupération : Métaux ferreux (fer, acier), textiles (vêtements), matériaux secs : bois, papier CRD, gypse, carton CRD, matières compostables : résidus verts, résidus dangereux : huiles usagées, filtres à huile, aérosols, résidus domestiques dangereux (RDD), piles et/ou batteries (piles domestiques), antigel, peintures, solvant)	3
Déchetterie de Saint-Michel 129, Route 132 Est Saint-Michel-de-Bellechasse, G0R 3S0 Téléphone : (418) 884-2865 Télécopieur : (418) 884-2866	Récupération : Papier, carton, verre, plastiques, matériaux secs : bois, palettes de bois, métaux ferreux, métaux non ferreux, résidus dangereux : batteries, peinture, piles, solvants, RDD, articles de sport, meubles, cartouches d'imprimante, matières diverses	3
Déchetterie de Saint-Nazaire 61A, rue Principale Saint-Nazaire de Dorchester, G0R 3T0 Téléphone : (418) 642-1305 Télécopieur : (418) 642-2945	Récupération : Matériaux secs : bois, papier, carton, verre, plastiques, métaux ferreux, métaux non ferreux, textiles, résidus verts, résidus dangereux : huiles usagées, peinture, piles, RDD, cartouches d'imprimante	3
Municipalité de Saint-Nérée 1990, route Principale Saint-Nérée, G0R 3V0 Téléphone : (418) 243-2735 Télécopieur : (418) 243-2136	Récupération : Métaux ferreux (fer, acier), textiles (vêtements), matériaux secs : bois, papier CRD, gypse, carton CRD, matières compostables : résidus verts, résidus dangereux : huiles usagées, filtres à huile, aérosols, résidus domestiques dangereux (RDD), piles et/ou batteries (piles domestiques), antigel, peintures, solvant)	3
Déchetterie de Saint-Philémon 1531, rue Principale Saint-Philémon, G0R 4A0 Téléphone : (418) 469-2890 Télécopieur : (418) 469-2726	Récupération : Matériaux secs : bois, bois traité, équipements électriques, palettes de bois, gypse, papier, carton, verre, plastiques, métaux ferreux, métaux non ferreux, textiles, résidus dangereux : aérosols, antigel, peinture, piles, matières diverses	3
Bégin Fernand Pièces d'autos inc. 416, rang F. Bégin Saint-Philibert, G0M 1X0 Téléphone : (418) 228-2413 Télécopieur : (418) 228-6332 Site web : http://www.fbeginauto.com	Récupération : Carcasses d'automobiles	3
CFER de Bellechasse 3, avenue du Couvent Saint-Raphaël, G0R 4C0 Téléphone : (418) 243-3757 Télécopieur : (418) 243-3645 Site web : http://www.cferbellechasse.ca/	Récupération : Matériel informatique, composantes électroniques Recyclage : Matériel informatique, composantes électroniques	3

Municipalité de Saint-Raphaël 19, avenue Chanoine-Audet Saint-Raphaël, G0R 4C0 Téléphone : (418) 243-2853 Télécopieur : (418) 243-2605 Site web : http://www.municipalite.saint-raphael.qc.ca	Récupération : Métaux ferreux (fer, acier), textiles (vêtements), matériaux secs : bois, papier CRD, gypse, carton CRD, matières compostables : résidus verts, résidus dangereux : huiles usagées, filtres à huile, aérosols, résidus domestiques dangereux (RDD), piles et/ou batteries (piles domestiques), antigel, peintures, solvant)	3
Déchetterie de Saint-Vallier 375, Montée de la Station Saint-Vallier, G0R 4J0 Téléphone : (418) 884-2559 Télécopieur : (418) 884-2454	Récupération : Papier, carton, verre, plastiques, métaux ferreux, métaux non ferreux, textiles, matériaux secs : bois, palettes de bois, résidus dangereux, accessoires de maison, articles de sport, meubles, électroménagers	3
Filatures J.A. Duval inc. 238 rue St-Joseph Saint-Victor Téléphone : 418-588-6817 Télécopieur :	Récupération : Vêtements et accessoires, Textiles	3
Lainages Victor ltée 250, rue de la Station Saint-Victor, G0M 2B0 Téléphone : (418) 588-6821 Télécopieur : (418) 588-6690	Recyclage : Textiles (vêtements, chiffons) Manufacturier de textiles (lainages de haute gamme).	3

Sources :

- 1 Municipalités de la MRC des Etchemins, 2006
- 2 Questionnaire auprès des entreprises, 2003
- 3 <http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/client/fr/repertoires/rep-recuperateurs.asp>, 05-09-2006
- 4 Recyc-Québec, 2006

ANNEXE 2

Sommaire des orientations, actions de mise en œuvre, coûts et échéanciers

Orientations	Actions de mise en oeuvre	Coûts	Échéancier
Orientation 1, Action 1	Pour chaque type de matières résiduelles enfouies ou valorisées, demander aux entreprises, organismes, municipalités ou régies responsables de leur collecte et de leur valorisation à fournir des statistiques	5000\$/an	2007 à 2008
	Au besoin, soutenir techniquement et financièrement le Grenier des trouvailles pour la compilation de statistiques de récupération.	900\$/an	2007 à 2008
	Au besoin, soutenir techniquement et financièrement les deux ressourceries desservant la MRC pour la compilation de statistiques de récupération.	1800\$/an	2007 à 2008
Orientation 2, Action 1, Scénarios 1 et 2	Octroyer un contrat de collecte des peintures et des huiles usagées à l'entreprise les « <i>Peintures récupérées du Québec inc.</i> » pour les municipalités de la MRC qui n'offrent pas ce service.	Aucun	2006
	S'assurer auprès des municipalités ayant une entente avec les « <i>Peintures récupérées du Québec inc.</i> » pour la collecte des peintures et des huiles usagées du maintien de celle-ci.	Aucun	2006 à 2008
	Octroyer un contrat de collecte des RDD organiques et inorganiques à l'entreprise les « <i>Peintures récupérées du Québec inc.</i> » pour les municipalités de la MRC qui n'offrent pas ce service.	Abris : 3 x 3000\$ = 9000\$ Formation : 700\$ (maximum 12 personnes)	2007
	S'assurer auprès des municipalités ayant une entente avec les « <i>Peintures récupérées du Québec inc.</i> » pour la collecte des RDD organiques et inorganiques du maintien de celle-ci.	Aucun	2006 à 2008
	Inscrire au programme Cellàrecycler de RBRC chacune des municipalités qui ne le sont pas déjà.	Aucun	2006
	Inviter les entreprises de la MRC à adhérer aux programmes de cueillette des RDD développés par <i>Peintures récupérées du Québec inc.</i> , RCRB et la Programme québécois de gestion intégrée des pneus hors d'usage 2002-2008.	500\$/an	2006 à 2008
	Faire un suivi de l'implantation des services de collecte des RDD et diffuser l'information aux citoyens.	500\$/an	2006 à 2008
	Inviter les citoyens à disposer de leurs RDD dans les sites de collecte prévus à cet effet.	500\$/an	2006 à 2008

Orientation 2, Action 1, Scénario 3	Réaliser une collecte de RDD une fois par année pour les municipalités qui ne sont pas desservies par ce type de collecte ou implanter le système de roll-off dans quelques endroits stratégiques sur le territoire.	2007 : 21830\$, soit 2\$/citoyen, sauf ceux des municipalités de la régie Beauce-Sud 2008 : 10915\$, soit 1\$/citoyen, sauf ceux des municipalités de la régie Beauce-Sud	2007 à 2008
	Mettre en place une campagne d'information et de promotion de la collecte annuelle des RDD.	500\$/an	2007 à 2008
Orientation 2, Action 2	Maintenir à jour et diffuser la liste des organismes ou entreprises qui recueillent des encombrants, en présentant pour chacun les matières qui sont recueillies et leur mode de collecte.	100\$/an	2007 à 2008
	Faire la promotion de la Ressourcerie Bellechasse et la Ressourcerie Beauce-Sartigan auprès de la population de la MRC en mettant l'accent sur le service de collecte porte-à-porte des encombrants.	500\$/an	2007 à 2008
	Maintenir à jour et diffuser la liste des organismes qui recueillent des textiles et leur mode de collecte.	100\$/an	2007 à 2008
	Faire la promotion de l'organisme Grenier des trouvailles, de la Ressourcerie Beauce-Sartigan et d'Entraide diabétique du Québec auprès de la population de la MRC.	500\$/an	2007 à 2008
	S'assurer qu'il y ait au moins un conteneur à vêtements dans chacune des municipalités.	16 500\$, soit 11 conteneurs à 1 500\$ chacun	2007 à 2008
	Mettre en place un circuit pour la collecte des vêtements dans les conteneurs.	Aucun	2007
	Accorder la préséance aux organismes communautaires situés sur le territoire de la MRC dans l'octroi d'une collecte de textile et au niveau du soutien financier.	Aucun	2006 à 2008

Orientation 3, Action 1	Organiser des séances d'information mensuelles sur le compostage et distribuer des composteurs	Main-d'œuvre : 7020\$/an, soit 45\$/séance mensuelle dans chaque municipalité Composteurs : 10140\$, soit une subvention de 10\$/composteur	2007 à 2008
	Mettre en place une campagne publicitaire faisant la promotion du compostage domestique	Messages radiophoniques : 3000\$/an Annonces dans les journaux : 1000\$/an Affiches publicitaires : 1500\$/an	2007 à 2008
	Aménager un point de chute pour le gazon et les feuilles mortes, un pour les branches et un pour les retailles de cèdre dans chacune des municipalités et utiliser les conteneurs pour recevoir les sapins de Noël	58500\$, soit 1500\$ par conteneur	2007 à 2008
	Envoyer les feuilles mortes, les retailles de cèdre et les sapins à des entreprises de valorisation de la région	Envoi à des entreprises de valorisation : 3500\$ en 2007, 5000\$ en 2008 Main-d'œuvre : Voir orientation 5, action 1	2007 à 2008
	Déchiqeter les branches et offrir les copeaux aux citoyens	Machinerie : 500\$/an dans chaque municipalité Main-d'œuvre : Voir orientation 5, action 1	2007 à 2008
	Composter les résidus verts qui n'ont pas trouvé preneur et offrir le compost aux citoyens	Site de compostage : 24000\$, soit 2000\$ par municipalité Machinerie : 500\$/an dans chaque municipalité Main-d'œuvre : Voir orientation 5, action 1	2007 à 2008
	Adopter un règlement interdisant l'enfouissement des résidus verts dans le LES de Saint-Côme	Aucun	2007
	Mettre en place un plan de communication qui promeut la réduction à la source et informe les citoyens du mode de collecte des résidus verts	3500\$/an	2007 à 2008
	Demander aux municipalités de tenir des statistiques sur la cueillette des résidus verts	Voir orientation 1, action 1	2007
Orientation 3, Action 3	Conclure une entente avec Les Composts du Québec inc.	Aucun	2006
	Faire parvenir aux Composts du Québec inc. les boues déshydratées de fosses septiques.	22 000\$/an	2007 à 2008

Orientation 3, Action 4	Faire le suivi de la gestion des boues municipales par le comité existant, mais élargi.	Aucun	2006 à 2008
	Conclure une entente entre les municipalités de la MRC pour le traitement des boues municipales.	Aucun	2007
Orientation 4, Action 1	Publier des informations sur la gestion des matières résiduelles dans les journaux municipaux ou les sites Internet des municipalités et de la MRC	Annonces dans les journaux : 500\$/an Annonces sur les sites Internet : 500\$/an	2007 à 2008
	Distribuer un recueil de tous les services reliés à la gestion des matières résiduelles dans la MRC et dans les territoires limitrophes à celle-ci.	500\$/an	2007 à 2008
	Porter une attention particulière aux villégiateurs	1000\$/an	2007 à 2008
Orientation 5, Action 1	Dans chaque municipalité, regrouper tous les conteneurs des collectes par point de chute en un seul endroit, soit une déchetterie	55000\$, soit 5000\$ pour chacune des municipalités qui n'ont pas de déchetteries présentement	2007 à 2008
	Dans chaque déchetterie, s'assurer de la présence d'un employé municipal pour informer les citoyens sur la gestion des matières résiduelles et procéder au déchiquetage et au compostage des résidus verts.	Coût : 1800\$/an par employé (2 employés en 2006, 7 en 2007 et 13 en 2008)	Échéancier : 2006 à 2008